C.R.I.C. N° 147 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Lundi 15 mai 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Ordre des travaux

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Desquesnes....1

Auditions....1

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Douette....1

Audition de M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Intervenants : M. le Président, M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)....1

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Dupont, Douette, Léonard, M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)....5

Confiance au président et au rapporteur....8

Organisation des travaux (Suite)....8

Ordre des travaux....8

Méthodologie tarifaire applicable aux GRD d'électricité et de gaz naturel pour la période régulatoire 2024

Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Fontaine....8

Projets et propositions....9

Proposition de décret portant diverses dispositions en matière d'énergie, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Dispa, Mmes Schyns, Goffinet et M. Bastin (Doc. 1034 (2022-2023) N° 1 et 2)....9

Pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité.
....9

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Florent.....10

Présentation de la pétition.....10

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....10

Vote.....11

Confiance au président et au rapporteur.....11

Interpellations et questions orales.....11

Interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le manque d'actions pour relever les défis de la transition énergétique en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Douette, Dupont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....11

Question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'utilisation de batteries de grande capacité pour soulager le réseau électrique wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....17

Question orale de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la sortie du gaz fossile en Wallonie » ;

Question orale de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la stratégie globale de sortie du gaz fossile de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Léonard, Douette, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....18

Question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les perspectives de création d'emplois liées à la transition énergétique »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....20

Question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accélération de l'octroi des primes à la rénovation »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....21

Question orale de M. Lomba à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'interdiction progressive des chaudières au mazout en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....22

Question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les matériaux biosourcés soutenant l'isolation thermique »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....24

Question orale de M. Bellot à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la hausse du nombre de compteurs communicants »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....26

Question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la compensation carbone et la mise en place d'un cadre clair par les pouvoirs publics »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....27

Interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'annulation fréquente de bus dédiés au transport scolaire d'enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Dupont, Janssen, Heyvaert, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....28

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le retour du projet SmartMove »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....32

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'annonce d'un accord sur le projet de réforme de la fiscalité automobile » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la réforme de la taxe de mise en circulation (TMC) et son impact sur les autocaravanes » ;

Question orale de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accord intervenu au sein du Gouvernement pour établir la nouvelle taxe de mise en circulation (TMC) en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Florent, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....33

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, M. Desquesnes.....36

Reprise de la séance.....37

Organisation des travaux (Suite).....37

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....37

Interpellations et questions orales retirées.....37

Liste des intervenants.....39

Abréviations courantes.....40

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ

Présidence de M. Hermant, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – M. le Ministre Henry m'a communiqué qu'une réunion exceptionnelle du Gouvernement est prévue à 17 heures 30 et que celle-ci durerait une bonne heure.

La question est de savoir ce que nous allons faire. Suspendons-nous la séance ou prévoyons-nous de nous revoir un autre jour ? Avec ce jeudi férié, il me semble compliqué de reporter le reste de notre commission.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Si mes collègues sont d'accord, je propose que l'on continue un certain temps après.

M. le Président. – Dans ce cas, je propose de faire une suspension de séance et de continuer.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Pour gérer un peu le timing de l'après-midi, je suis prêt à reporter l'examen de ma proposition de décret, mais je ne voudrais pas que l'on m'en fasse le grief par la suite.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est comme vous voulez.

M. le Président. – Nous continuerons donc la commission après la suspension de séance.

J'avais deux autres points à aborder dans le cadre de l'organisation des travaux, mais comme nous avons un invité international, je vous propose de revenir par la suite sur l'organisation des travaux.

AUDITIONS

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je propose M. Florent comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Florent est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

M. le Président. – La parole est à M. Masset.

M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). – Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Philippe Masset, je suis directeur Europe et International de l'ADEME qui est l'Agence de la transition écologique sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation au niveau français. C'est un opérateur d'État qui a pour mission essentielle de mettre en pratique sur le territoire national, aussi bien métropolitain qu'outre-mer, les politiques énergétiques et environnementales qui sont décidées par le Gouvernement français et mises en

œuvre par le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Recherche au niveau national.

Pour ce faire, on a une agence, qui remonte à loin. Je ne sais pas si vous voulez avoir un petit historique rapide de l'agence. L'agence provient du choc pétrolier des années 1975, où il y a eu la création, en France, de l'Agence pour les économies d'énergie, l'AEE, qui a été complétée par d'autres agences nationales, notamment une agence qui s'appelle le COMES, le Commissariat à l'énergie solaire, qui s'occupait, comme son nom l'indique, d'énergie solaire, puis par une Agence nationale pour la qualité de l'air et, enfin, par une Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, l'ANRED.

L'ensemble de ces agences ont fusionné en 1992. L'AEE a été transformée en AFME, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, en fusionnant avec le COMES. On ainsi fusionné l'énergie solaire et tout ce qui ressortissait de l'AEE, à savoir l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie, en dehors de tout qui avait trait à la politique nucléaire française, dans la laquelle l'AEE n'intervenait pas. Ensuite, l'AFME a fusionné avec l'Agence pour la qualité de l'air et l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets en 1992 pour créer l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui est devenue depuis peu, depuis un an, l'Agence de la transition écologique.

L'ADEME est une spécificité européenne pour la bonne et simple raison que c'est une agence qui englobe à la fois les aspects énergétiques, les aspects climatiques et les aspects environnementaux. C'est la seule agence aujourd'hui en Europe qui a cet éventail d'activités, allant de l'énergie conventionnelle à l'environnement, c'est-à-dire l'élimination des déchets, la récupération, le recyclage, l'écoconception, et cetera. On a donc un très grand éventail d'activités au niveau de la transition écologique et pas uniquement énergétique.

Pour mettre en œuvre l'ensemble des activités qui nous sont données, nous avons une équipe, toutes implantations confondues, d'à peu près 1 000 personnes, qui sont réparties en trois sièges différents.

Un des sièges est situé sur Paris, plus spécifiquement sur Montrouge, dans la banlieue sud de Paris, là où se trouve la présidence de l'ADEME, auprès des ministères, qui ont leur bureau sur Paris. La direction d'Europe et International est également sur Paris. La Direction de la communication est également sur Paris, tout comme quelques-unes des autres directions de l'agence. À peu près 160 personnes sont groupées sur le site de Paris.

Le siège social de l'ADEME se trouve à Angers, où vous avez à peu près 200 à 250 personnes. On y retrouve des directions sectorielles, notamment la direction Économie circulaire, la Direction aux affaires financières, la Direction des affaires juridiques ; bref, toutes les directions de support de l'agence.

Enfin, un troisième siège se situe à Valbonne, près de Nice, et s'occupe plutôt de bâtiments, d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et un peu de transport.

Au-delà de ces trois sièges de l'ADEME, nous sommes répartis et présents dans l'ensemble des régions administratives métropolitaines et des territoires d'outre-mer français, par l'intermédiaire de directions régionales, dont le nombre d'employés varie entre une vingtaine et une quarantaine de personnes ; tout dépend de l'importance de la région.

Nous sommes implantés dans les 17 régions administratives de la France, plus l'ensemble des territoires d'outre-mer, avec l'ensemble de ses équipes. Nous travaillons de concert avec ces équipes régionales et ces directions régionales, mais également avec le conseil régional, donc la partie gouvernance territoriale de la politique territoriale, et le représentant de l'État en région, c'est-à-dire le préfet. Il y a une combinaison entre ce que nous mettons en place d'un point de vue national et l'adaptation de ces mesures aux contextes régionaux par l'intermédiaire de ce partenariat que nous avons avec les conseils régionaux et la coordination avec le préfet de région qui permettent d'intégrer l'ensemble des caractéristiques régionales dans la mise en œuvre dans nos différentes mesures.

Si je reviens spécifiquement sur l'aspect purement national, nous sommes organisés dans différentes directions exécutives, notamment la direction exécutive Programmes, qui rassemble l'ensemble des thématiques et secteurs. Vous retrouvez dans cette direction exécutive les aspects suivants :

- transport ;
- énergies renouvelables dans les différentes catégories d'énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les transports et l'aménagement des villes ;
- les dimensions d'adaptation au climat ;
- l'atténuation vis-à-vis du climat ;
- l'ensemble des directions sectorielles de l'économie circulaire ;
- l'ensemble des directions des réseaux de chaleur, de froid, et cetera.

Tout ce qui est sectoriel se retrouve donc dans la direction exécutive Expertises et Programmes.

Vous avez une autre direction exécutive qui s'appelle Direction exécutive territoriale, qui coordonne l'ensemble des directions régionales dont je parlais précédemment, et qui permet d'avoir une homogénéité, une coordination entre les 17 régions administratives et les territoires d'outre-mer français.

Enfin, vous avez toutes les directions supports : Direction de communication, Direction des affaires juridiques et Direction des affaires financières. Vous avez l'agence comptable, qui permet le paiement, qui est intégrée à l'ADEME, mais indépendante. C'est une personnalité issue du ministère des Finances et du Trésor qui est nommée agent comptable de l'agence. Comme toute agence publique, nous sommes des ordonnateurs et il y a un payeur qui est le Trésor public français.

Puis, vous avez la direction Europe et International, dont je suis le directeur, qui est une direction transversale, ainsi que la Direction des programmes, de l'évaluation et des programmes de recherche, la DEPR, qui est en charge de toutes les études prospectives et des études de lancement et de la gestion des programmes de recherche.

Voilà l'organigramme de l'agence tracé très rapidement. Nous attendons la nomination de notre président. Nous avons aujourd'hui un directeur général délégué par intérim. La nomination de notre nouveau président devrait avoir lieu sous peu. Nous avons un conseil d'administration qui regroupe l'ensemble des ministères de tutelle, des représentants du personnel, ainsi que des acteurs, ONG ou collectivités locales. Ce conseil d'administration entérine la nomination du président de l'ADEME, président qui est suggéré par le Gouvernement et voté au niveau du conseil d'administration. Ensuite, il doit passer devant les deux chambres, le Parlement et le Sénat, pour que sa candidature soit validée.

Le président qui avait été pressenti au début de cette année n'a pas été validé par nos deux chambres. Sa candidature n'a donc pas été complètement approuvée, d'où le fait que nous sommes encore dans un système de recherche de la nomination d'un nouveau président.

Le président choisit son directeur général délégué. C'est un président-directeur général. Il faut le comprendre de cette manière-là ; le directeur général est un directeur général délégué par son président. Derrière la présidence, il y a donc véritablement une action exécutive, de mise en œuvre et de management de l'ensemble de l'entité ADEME. Il ne s'agit pas simplement du président du conseil d'administration.

Au niveau de sa structure même, l'agence, en tant qu'opérateur d'État, a été validée par un décret d'État au niveau de sa constitution, et ce décret se retrouve dans le Code de l'environnement national français. L'entité ADEME est donc véritablement une entité institutionnelle faisant partie des opérateurs sous tutelle de notre État.

Je continue sur l'ensemble des missions qui nous sont confiées. Ces missions nous sont confiées par l'intermédiaire d'un contrat d'objectifs et de performance que nous signons de manière pluriannuelle, tous les trois ans, avec l'État, pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures permettant la transition écologique sur le territoire national français. Ce contrat d'objectifs et de performance est évalué à chaque période avec des indicateurs de réalisation qui permettent d'évaluer l'atteinte ou non des objectifs qui ont été négociés entre l'ADEME et ses tutelles ; ce contrat donne le cadre d'intervention de l'ensemble de nos directions, qu'elles soient des directions du siège ou des directions régionales.

Ces missions ont trait, de manière générale, à l'énergie et à l'environnement, en dehors de tous les aspects liés au nucléaire et liés à l'eau. En France, nous avons des agences spécifiques pour la partie nucléaire et nous avons des agences de l'eau, qui s'occupent de tout ce qui concerne la ressource et la gestion en eau. L'ADEME est sur le reste du « gâteau », allant de l'énergie – conventionnelle, renouvelable, efficacité énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie – à tout ce qui est environnement, avec le recyclage, la réutilisation, le réemploi, l'écoconception, le gaspillage alimentaire. Vous avez aussi tout ce qui concerne le climat, c'est-à-dire l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ce sont tous les secteurs dans lesquels nous intervenons.

Dans les différents secteurs, notamment énergétique, vous avez tous les acteurs qui consomment de l'énergie : le transport, les bâtiments, le tertiaire, l'industrie, et cetera. Tous les acteurs consommant de l'énergie sont nos cibles prioritaires de l'ensemble des mesures que nous mettons en œuvre.

Nous ne traitons pas directement avec le grand public ; nous traitons avec des intermédiaires, soit des réseaux, soit des associations, qui permettent d'avoir l'impact sur le grand public. Nous n'avons pas d'action directe, mis à part quelques actions de communication sur notre site internet. Nous n'avons pas d'action opérationnelle d'un point de vue concret et de contenu vers le grand public.

Comment intervenons-nous ? Les modalités sont des modalités à la fois d'étude et de prospective et à la fois de programme d'amélioration. Je m'explique.

Concernant l'étude et la prospective, nous lançons de manière régulière des travaux de prospective pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ; nous en avons lancé un il y a deux ans. Nous faisons des scénarios de transformation de la société au niveau de sa consommation d'énergie, au niveau de l'utilisation des matières premières, au niveau du comportement de l'utilisateur, qui permettraient d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Vous pouvez retrouver sur le site de l'agence, en recherchant « prospective 2050 » dans la librairie du site de l'ADEME, tous les travaux de prospective avec les quatre scénarios qui ont été établis et les différents

feuilletons. C'est-à-dire que nous ne nous sommes pas arrêtés uniquement sur l'aspect de scénarisation de la société à 2050. Nous nous sommes dit que nous allions aller plus loin et essayer de transcrire cette scénarisation en des feuilletons de vie : ce que cela peut représenter en termes de transport, de consommation alimentaire, de constructions nouvelles, de bâtiments, de décarbonation du secteur industriel, et cetera.

Nous avons essayé de décliner ces scénarios dans les différents secteurs de consommation pour tenter de voir et d'adapter les mesures correctrices sur lesquelles nous pouvons agir au niveau sectoriel pour aller vers cette fameuse neutralité carbone en 2050.

Il y a eu des exercices précédents, qui étaient plutôt sur des registres purement énergétiques. Cette fois-ci, nous sommes allés sur l'ensemble de l'éventail dont je parlais au début de mon intervention, pour avoir une vision exhaustive de l'ensemble de ces scénarisations à l'aune de 2050.

À quoi cela conduit-il, derrière ? Cela conduit à définir des programmes d'intervention sectoriels, avec à la clé du financement qui nous est donné par nos tutelles, donc du financement propre à l'agence. Ce financement a crû entre 2020 et aujourd'hui : de 900 millions d'euros d'intervention en 2019, 2020, à plus de 4,2 milliards d'euros d'intervention aujourd'hui au niveau de l'ADEME. Pourquoi assiste-t-on à cette montée extrêmement forte du budget d'intervention ? Parce qu'il y a eu le covid, parce qu'il y a eu les plans de relance et parce qu'il y a aujourd'hui un programme qui s'appelle « France 2030 », dont nous sommes l'un des opérateurs, et qui a des activités extrêmement importantes, notamment dans le domaine de la décarbonation, de l'hydrogène, de l'économie circulaire, de la rénovation, et des différentes dimensions de l'économie circulaire et de l'utilisation des matières.

Nous avons à côté de cela des fonds spécifiques sectoriels, du style du fonds Chaleur qui va, lui, s'intéresser à apporter des subventions à des opérations mettant en œuvre des énergies renouvelables thermiques, notamment tout ce qui concerne les chaufferies à base de bois. Vous avez également le fonds Économie circulaire qui va venir aider à la mise en œuvre d'opérations de tri à la source, de mise en place de valorisation « matière », de mise en œuvre de consignes, d'écoconception de produits divers et variés, et cetera. Nous avons également des fonds liés à de la mobilité douce, qui permet de transformer les consommations de transports vers moins de consommation, notamment avec l'utilisation du vélo comme moyen de transport non polluant.

Les mesures adoptées par le Gouvernement et confiées à l'agence sont accompagnées d'un budget d'intervention qui permet à l'agence de venir aider les opérateurs sur le terrain ainsi que les différents acteurs : collectivités locales, entreprises, différentes associations. Cette aide permet de concrétiser les mesures sur le terrain avec soit de l'aide à la décision, soit véritablement de l'aide à l'investissement en termes d'infrastructures.

Vous pouvez retrouver sur le site de l'agence l'ensemble des systèmes d'aide, qui sont des systèmes notifiés au niveau européen dans le cadre des aides d'État et qui permettent d'avoir une lisibilité de ce qu'un opérateur X ou Y peut attendre de l'agence dès lors qu'il a un projet dans le domaine de la transition écologique et qui touche l'un des domaines dont je viens de parler très rapidement.

Ce budget d'intervention constitue donc véritablement le corps de notre activité. On traite, au niveau national, des centaines de milliers de projets et de conventions de partenariats. On traite également des marchés publics d'exécution également pour permettre la mise en œuvre de ces différentes mesures au niveau au niveau franco-français.

Au niveau « Europe et International », ma direction est assez particulière en ce sens que l'on pourrait dire qu'elle n'est pas forcément liée à l'activité nationale. Néanmoins, c'est tout le contraire, parce que, comme toute activité nationale, elle a besoin d'être ouverte vers l'extérieur pour permettre de se challenger, d'influencer, de collaborer, de s'enrichir communément sur un certain nombre de sujets dont je viens de parler et qui sont communs à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, mais plus largement à des pays hors Union européenne avec lesquels la France coopère. Je pense notamment à la zone euro méditerranéenne et la zone Afrique subsaharienne. Ce sont les deux zones prioritaires dans lesquelles nous intervenons au niveau international.

Nous intervenons également au niveau international dans des zones de pays plus industrialisés tels que le Japon, la Corée ou le Québec, avec lesquels nous avons des collaborations d'ordre plutôt de vision industrielle et technologique pour essayer de s'enrichir mutuellement sur les approches de transition écologique.

Voilà, résumées très succinctement, les activités de l'agence. Ce sont donc des activités d'étude, de prospective, de mise en œuvre, de programmes d'intervention avec à la clé des systèmes de subvention qui permettent à tout opérateur d'être aidé dans la mise en œuvre de ces solutions au niveau territorial. Ces activités permettent d'avoir également un regard ouvert vers l'extérieur, vers l'Union européenne, vers l'international, pour se challenger vis-à-vis de la transition écologique. Voici un résumé rapide. Je reste ouvert à toute question que vous pourriez avoir. Je devine que vous devez en avoir beaucoup en tête.

M. le Président. – Un tout grand merci pour votre exposé très intéressant.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je remercie M. Masset pour cette introduction à la présentation de l'ADEME.

Si le Parlement de Wallonie vous a invité, c'était pour une question assez précise découlant d'une pétition issue des citoyens qui nous est arrivée. Cette pétition demandait d'étudier la possibilité de demander un bilan énergétique à certaines entreprises ainsi qu'à des projets immobiliers, et de prendre l'exemple sur le système français. C'est cela qui nous intéresse aujourd'hui : savoir dans quelle mesure l'ADEME participe à cet effort des entreprises françaises pour établir un bilan carbone de leur activité dans les trois différents *scopes* et de voir quels profils d'entreprise en France doivent déposer ce bilan carbone. Cela permet également de voir dans quelle mesure l'ADEME suit la méthodologie, le contrôle pour que ces bilans carbone se fassent de manière homogène.

Nous serions également intéressés de connaître les moyens – vous en avez parlé des moyens généraux, notamment financiers – dont l'ADEME dispose spécifiquement pour ce type de bilan afin de nous permettre de voir, le cas échéant, ce qu'il en serait en Wallonie.

J'ai une dernière question qui me semble intéressante dans ce cadre au niveau des bilans carbone. J'aimerais connaître le retour en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Cela a-t-il été évalué ? Ce genre de dispositif porte-t-il ses fruits ? Est-ce efficace ?

C'est cela qui nous intéresse plus spécifiquement aujourd'hui dans les missions de l'ADEME ; peut-être que mes collègues auront d'autres questions.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie pour votre présence et puis pour votre audition ici.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, nous pensons qu'il faut que les logements soient plus efficaces d'un point de vue énergétique. C'est un des grands chantiers. Cela signifie qu'en Wallonie il faudrait rénover presque 95 % des logements d'ici 2050. C'est un grand défi parce qu'au rythme actuel ce n'est pas possible. Il faudrait un rythme de rénovation trois fois supérieur en Wallonie.

Le fonctionnement est défini par des aides aux ménages pour la rénovation énergétique, mais c'est basé sur un système de primes individuelles, pour lequel le propriétaire doit faire une série de démarches et doit souvent avancer l'argent aussi. On voit qu'il y a relativement peu de primes qui ont été octroyées. On parle de 6 000 primes pour 1,6 million de logements. À ce rythme, on n'y arrivera pas.

Au PTB, nous pensons qu'il faut agir via des rénovations quartier par quartier, avec l'autorité publique qui, proactivement, entamerait des démarches avec l'ensemble des propriétaires dans le quartier et qui les accompagnerait jusqu'à l'achèvement des travaux ; finalement en automatisant les aides pour les propriétaires, et cetera.

Comment cela fonctionne-t-il en France ? Y a-t-il des exemples du même type de rénovations quartier par quartier avec l'autorité publique qui aide et accompagne les propriétaires ? Comment cela se passe-t-il ? Avez-vous des exemples positifs ? Cela augmente-t-il le rythme des travaux en France ? En addition, l'ADEME est-elle responsable de l'allocation des fonds issus des quotas de CO_2 tels que le fonds Kyoto chez nous en Wallonie ? Cet argent est-il 100 % alloué à la rénovation énergétique ou pas ? Comment cela fonctionne-t-il ? Cela prend-il la forme de prêts ou de primes ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Bonjour, Monsieur Masset, et merci pour votre présentation.

Effectivement, votre site est très intéressant et fort complet. Je suis impressionné de voir l'ensemble des domaines dans lesquels votre structure peut agir. Comme le disait mon collègue, M. Florent, il faut savoir que nous sommes plusieurs partis représentés ici pour cette audition, et c'est sur le bilan carbone que nous voulons nous focaliser aujourd'hui, même si nous avions beaucoup d'autres questions sur les différents domaines que vous avez précités dans votre exposé. Nous voulons comprendre comment vous avez pu aider l'État français à mettre en place ce bilan carbone, quelle est la méthodologie mise en place. Quels sont les publics cibles touchés tant au niveau des constructions unifamiliales, mais également de l'entreprise ? Comment ce bilan carbone est-il réalisé et analysé ? Quelles solutions apportez-vous aux différents acteurs pour leur permettre de réduire ce bilan carbone ?

Vous avez parlé d'accompagnement et de financement. Quel mécanisme utilisez-vous ? Dans la plupart des auditions que l'on a pu avoir et des pétitionnaires que l'on a entendus, ceux-ci faisaient référence à votre structure comme étant exemplaire en la matière. Dès lors, nous souhaiterions avoir plus de détails sur les structures que vous avez mises en place. Comment mettez-vous en place cette analyse ? Comme faites-vous pour l'évaluer, pour la mise en place d'actions ? Et in fine derrière le financement ?

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Bonjour, Monsieur Masset.

Je me joins aux remerciements de mes collègues et à leurs différentes questions par rapport à ce bilan carbone.

Contrairement à ce qu'il se passe chez nous, vous disposez d'une réglementation qui rend obligatoire l'établissement du bilan carbone. C'est un élément qui peut créer une petite différence. Quels sont les apports concrets du bilan carbone dans l'objectif de réduction de la consommation énergétique et donc des émissions de CO_2 ? Est-ce quelque chose que vous recommandez ?

D'un autre côté, on devra tendre à une neutralité carbone et inévitablement les directives européennes vont faire en sorte qu'à terme on aura cette obligation et que cela deviendra pour tout un chacun assez évident d'aller vers cette neutralité.

Disposez-vous de quelques chiffres pouvant nous donner des indices quant à cet intérêt d'obligation d'aller vers le dispositif que vous mettez en place ?

M. le Président. – La parole est à M. Masset.

M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). – Merci pour vos questions. Je vais d'abord parler de la rénovation et ensuite passer au bilan carbone qui nécessite plus de détails en profondeur.

Au niveau de la rénovation, en France, nous avons un objectif de rénovation de 500 000 logements par an. Nous en sommes très loin parce que, en fait, tous les dispositifs que vous mettez en place pour favoriser le passage à l'acte en termes de rénovation énergétique doivent être à la fois qualifiés, certifiés et contrôlés. Si ce n'est pas le cas, on assiste à des contre-références de situations où les gens ont fait des travaux et finalement ils ne gagnent aucun pourcentage de consommation d'énergie. En France, nous avons lancé le réseau FAIRE, réseau territorial, qui permet à tout propriétaire de venir s'informer sur les modalités de rénovation de son logement.

À côté de cette source d'information, il y a un système qui s'appelle MaPrimeRénov' qui permet de déposer un dossier. Ce dossier est traité par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, l'ANAH. À partir d'un devis de la réalisation de travaux, cela permet d'obtenir une aide gouvernementale spécifique pour la rénovation de son logement. C'est très incitatif. Malheureusement, il y a un pendant : comme on doit contrôler et s'assurer que l'entreprise qui fait les travaux est certifiée et qualifiée, cela nécessite du temps. Il y a donc un peu de retard dans le traitement des dossiers. L'engouement de départ pour MaPrimeRénov' pour avoir la possibilité de rénover son logement d'un point de vue énergétique est un peu redescendu parce que les gens sont en attente de recevoir cette subvention du Gouvernement. La dynamique se grippe un peu à cause de ce processus administratif de contrôle qui est nécessaire, mais chronophage, au niveau du traitement des différents dossiers. Derrière bon nombre de demandes, il y a effectivement une sorte de goulot d'étranglement au niveau du traitement de ces dossiers.

Il n'en demeure pas moins que le processus tel qu'il a été mis en place est incitatif pour les propriétaires pour passer à l'acte en termes de rénovation. Aujourd'hui en France, à peu près 60 % du bâti date d'avant 1975 et nécessite d'avoir des actions de correction en matière de rénovation énergétique. Le nombre de citoyens précaires en matière énergétique est d'à peu près trois millions de ménages en France : ces personnes n'arrivent pas à chauffer suffisamment leur logement ou cela dépasse la moitié de leurs revenus en termes de chauffage de leur logement.

Ces passoires énergétiques sont encore très présentes et nécessitent un réel sursaut de notre part, de trouver d'autres mécanismes incitatifs qui permettent de passer à l'acte beaucoup plus rapidement. Nous sommes en train d'y réfléchir aujourd'hui, même si nous n'avons pas encore la solution miracle pour accélérer ce processus de rénovation annuelle des logements, pour éviter ce goulot d'étranglement des dossiers au niveau de leur instruction.

Là-dessus est venu se rajouter un décret qui a été pris l'année dernière, qui s'appelle le décret tertiaire, qui est un décret de rénovation de l'ensemble du secteur tertiaire. L'ADEME – cette fois-ci ce n'est plus l'ANAH – est en charge de le mettre en œuvre en termes de rénovation.

Dans ce décret tertiaire, nous avons pris le pli de faire des expérimentations territoriales. Nous avons choisi deux régions administratives françaises dans lesquelles on est en train d'explorer la faisabilité de la rénovation énergétique du tertiaire par l'aide que nous pourrions apporter en termes d'assistance technique aux collectivités territoriales pour essayer d'améliorer le bâti tertiaire de leur territoire.

Nous sommes en pleine expérimentation aujourd'hui. Nous avons également pris des contacts avec la Banque européenne d'investissement pour essayer d'allier cela avec des schémas de type ELENA, qui est un schéma de financement d'assistance technique auprès des collectivités permettant la mise en œuvre de plans d'investissements en matière de rénovation.

Nous essayons de trouver le bon mécanisme. Celui que nous avons mis en place avec le réseau FAIRE et MaPrimeRénov' n'est pas un mécanisme optimal. Il nécessite de trouver quelque chose de plus dynamique, de plus réactif par rapport à la demande. Nous en sommes là. Dès qu'il y aura des avancées, je pourrai vous en faire part, mais malheureusement je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

Sur le bilan carbone et le bilan de gaz à effet de serre, en France, nous avons dans le Code de

l'environnement des articles qui obligent à un bilan de gaz à effet de serre tous les trois ans. Ce dispositif vise les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les services de l'État. Les agences publiques telles que l'ADEME ou d'autres personnalités morales de droit public de plus de 250 agents sont également obligées d'avoir un bilan de gaz à effet de serre tous les trois ans.

Au niveau des entreprises, il y a l'obligation d'un bilan de gaz à effet de serre pour les entreprises de plus de 500 salariés tous les quatre ans en France.

La méthodologie de ce bilan de gaz à effet de serre ainsi que les facteurs d'émission, qui permettent l'établissement de ce bilan, sont de la responsabilité de l'ADEME.

L'ADEME est garante de la mise à jour de la base de données des facteurs d'émission de gaz à effet de serre et est aussi garante de la méthodologie de bilan carbone français, au regard des normes ISO et notamment la norme, si je ne me trompe pas, ISO 14 064 au niveau du bilan de gaz à effet de serre.

Toute la partie opérationnelle, donc de mise en place de ce bilan, est confiée à tout un réseau de consultants qui ont été formés, c'est-à-dire le bureau d'études. Formés par qui ? Formés par une association spécifique qui s'appelle l'association ABC, l'Association Bilan Carbone, qui a été créée avec l'aide de l'ADEME et qui dispense des formations pour apprendre la manière de penser un bilan carbone à partir de la méthodologie qui a été initiée par l'ADEME et en se servant de la base réglementaire des facteurs dont l'ADEME est le garant. Voilà comment cela se passe en France.

Quand une collectivité ou un industriel réalise son bilan de gaz à effet de serre, il doit le publier à l'intérieur d'un site internet qui s'appelle « bilan-ges.ademe.fr ». Là-dedans, vous allez retrouver la publication de tous les bilans obligatoires qui ont été faits soit par des collectivités, soit par des entreprises qui ont nécessairement besoin de le publier. C'est dans la loi. Qui dit bilan dit, derrière, identification de mesures correctrices. Si l'opérateur veut aller plus loin, il a tout à fait la possibilité de se retourner vers l'ADEME pour avoir une aide à la décision – sur la constitution d'un programme d'investissement ou d'un programme de correction de son process industriel, de ses consommations, de la gestion de son patrimoine, et cetera –, pour lui permettre de faciliter la mise en œuvre de mesures correctrices. Cela va lui permettre soit de diminuer sa consommation, soit d'avoir moins d'émissions de gaz à effet de serre de son *process* de fabrication, par exemple.

Je disais tout à l'heure que ce sont les entreprises de plus de 500 salariés qui sont obligées, tous les quatre ans, d'avoir un bilan de gaz à effet de serre. Cependant, nous ne nous interdisons pas d'aider les entreprises en dessous de 500 salariés, de manière volontaire, qui veulent se munir de ce bilan de gaz à effet de serre de pouvoir le réaliser. Notre Direction des entreprises va les aider à mettre en place ce bilan de gaz à effet de serre, toujours avec l'aide d'un consultant au bureau d'études qui, lui-même, a été formé à la méthodologie et à la pratique des facteurs d'émissions de la fameuse base de données dont je parlais tout à l'heure et dont l'ADEME est garante.

Sur le bilan de gaz à effet de serre, je pense que j'ai dû répondre au questionnement.

Sur les quotas, le financement en quotas de CO_2 ; non, nous ne sommes pas impliqués dans la gestion de ces fonds issus des quotas CO_2.

Ai-je répondu à vos questions ?

M. le Président. – Je vais poser la question ici, à Namur.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Il y a peut-être une question à laquelle vous n'avez pas répondu ; c'est le bilan que vous retirez de ces bilans gaz à effet de serre pour les entreprises et les collectivités. L'ADEME estime-t-elle qu'il s'agit -là d'un dispositif efficace ? Avez-vous pu en calculer l'efficacité sur plusieurs années ? Comment voit-on le retour par rapport à cet effort qui est demandé, tant pour l'ADEME que pour les entreprises et les collectivités ?

M. le Président. – La parole est à M. Masset.

M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). – Malheureusement, je n'ai pas de chiffres précis en tête par rapport à l'efficacité. Tout ce que je peux vous dire, c'est que, au niveau des collectivités territoriales, les bilans de gaz à effet de serre ont été menés depuis 2015. On a un bon retour d'expérience de ces bilans de gaz à effet de serre dans les collectivités territoriales. De fait, nous nous apercevons qu'ils aident à la prise de conscience des équipes territoriales de la nécessité d'aller plus loin dans leur réflexion, notamment en termes d'investissements d'infrastructures ou de rénovation d'infrastructures existantes, sur le principe d'allier leur plan de développement au bilan de gaz à effet de serre associé.

Le bilan de gaz à effet de serre est une photographie, un marqueur de là où se situe l'acteur, qu'il soit une entreprise ou une collectivité. Il lui permet d'avoir une sorte de référence. Il s'en sert au niveau des collectivités territoriales d'un point de vue de la maîtrise de la dépense publique, par exemple au niveau des patrimoines communaux. Les industriels, quant à eux, s'en servent comme élément marketing, parce que cela leur permet d'avoir une sorte de lecture bas-carbone. S'ils s'insèrent dans un mécanisme d'amélioration de

leur bilan de gaz à effet de serre, cela leur permet d'avoir un élément distinctif au niveau marketing vis-à-vis du concurrent. Une sorte d'émulation se fait donc au niveau des entreprises.

J'en veux pour preuve que, depuis maintenant trois ou quatre ans, nous avons développé une méthodologie qui s'appelle ACT, une méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des entreprises. Pour le bilan GES, nous avons constitué une méthodologie, puis une base de facteurs d'émission dont nous sommes le garant, puis nous avons confié à l'extérieur la mise en œuvre de ces bilans. De la même manière, pour ACT, nous avons développé une méthodologie d'évaluation, donc notre direction spécifique a développé cette méthodologie, l'a explorée et expérimentée dans un certain nombre de domaines – la grande distribution, la construction, les équipements automobiles, et cetera – pour essayer de valider cette méthodologie, qui est maintenant mise en œuvre de manière opérationnelle, de manière externe par une association néerlandaise qui s'appelle WBA, chargée de diffuser cette méthodologie ACT. Bien entendu, le premier point de cette méthodologie est d'avoir un bilan GES. Ensuite, c'est d'essayer de savoir, par rapport aux *process* de fabrication et aux *process* industriels, à quel niveau se situe l'entreprise dans son secteur particulier, c'est-à-dire d'essayer d'avoir une sorte de *ranking* de l'entreprise dans son secteur particulier.

Là, on s'aperçoit encore une fois – je reviens sur ce que je disais il y a quelques minutes – que l'élément distinctif crée la dynamique : si le concurrent a amélioré son bilan de gaz à effets de serre et que cela permet d'offrir des produits qui sont estampillés « plus propres », obligatoirement, la dynamique du secteur va s'enclencher et le concurrent proche va essayer d'aller un peu plus loin, et ainsi de suite.

On a véritablement rencontré cette émulation dans cette phase de mise en œuvre de ACT ; ACT a d'ailleurs trouvé des ramifications un peu partout. On est allé porter cette méthodologie au niveau international, en Argentine, au Japon. On l'a mise en place également au niveau européen et l'on est allé voir la Commission européenne pour essayer d'en faire une validation au niveau européen. On est allé le porter dans les groupes ISO pour essayer d'en faire une norme spécifique, et cetera.

On a essayé de diffuser un maximum cette méthodologie qui permet aux secteurs industriels de véritablement se jauger par rapport à leur propre empreinte carbone dans les différents secteurs de production ou d'intervention. Malheureusement, en termes de qualification de la réussite, je n'ai pas de chiffres exacts à vous apporter. J'aurais dû m'en enquérir auprès de ma direction Communication qui, de manière régulière, fait des sondages au niveau national pour justement recueillir ce type de données. Malheureusement, je ne les ai pas sous les yeux, je pourrais peut-être vous les envoyer un peu plus tard.

M. le Président. – Un tout grand merci encore.

Y a-t-il d'autres questions dans la salle ?

Dans la négative, il me reste à vous remercier, Monsieur Masset. Encore un tout grand merci pour votre exposé, qui ne manquera pas de nous inspirer de ce côté-ci de la frontière.

Un tout grand merci et peut-être à bientôt.

M. Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). – Merci à vous. À très bientôt.

M. le Président. – Un petit mot pour M. Crucke pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Il aurait certainement été intéressé par l'exposé. On lui transmet toutes nos salutations.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Ordre des travaux

M. le Président. – Pour le premier point de la suite de l'organisation des travaux, il me revient de vous rappeler que des auditions sont organisées à la Chambre des représentants ce mardi 16 mai, de 12 heures à 14 heures, demain donc, sur le thème de la gouvernance climatique européenne dans le cadre du dialogue interparlementaire sur le climat. Afin de permettre aux députés de suivre à distance la réunion, comme c'est une semaine du Parlement wallon, la salle 1 du Saint-Gilles était réservée. Vous pouvez donc suivre les auditions depuis la salle 1 du Saint-Gilles.

Méthodologie tarifaire applicable aux GRD d'électricité et de gaz naturel pour la période régulatoire 2024

M. le Président. – Ensuite, en date du 21 avril 2023, la CWaPE a déposé au Parlement la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution pour la période régulatoire 2024. Conformément à l'article 22 du décret du 19 janvier 2023 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité, notre

commission doit auditionner la CWaPE et les GRD actifs en Wallonie.

Selon le calendrier de la CWaPE, les GRD doivent lui communiquer leurs propositions de tarifs pour le 14 août 2023. Nous pouvons donc soit procéder dès à présent à l'audition de la CWaPE et des GRD, soit attendre que les GRD aient remis leur proposition de tarifs à la CWaPE.

Compte tenu du nombre important d'organisations auditionnées, il me semble raisonnable de consacrer plusieurs jours à ces auditions. Je vous pose donc la question : fait-on ces auditions maintenant ou attend-on un peu plus tard ? Mais plus tard, cela veut dire après les vacances, donc au mois de septembre. Si vous désirez entendre la CWaPE et les GRD plus rapidement, on a une proposition d'agenda qui commence au 1er juin à 10 heures ou 14 heures et ensuite le jeudi 8 juin pour une journée consacrée aux GRD.

C'est la proposition qui était faite par les services. Comme cela, vous savez tout.

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je dirais que c'est mieux le plus tôt possible. On avait prévu le 12 juin, on a déjà eu une réunion avec la CWaPE sur le temps de midi. On l'avait planifiée sur le temps de midi, parce que le matin il y avait pas mal d'éléments aussi.

On parlait du 8 juin. Je suggère une date le plus tôt possible. C'est important par rapport à tous les enjeux qui sont devant nous.

M. le Président. – La CWaPE est gérée le 1er juin. Conclut-on cela ? La CWaPE le 1er juin et, le jeudi 8 juin, nous nous réunirons pour les GRD. On ferait une journée consacrée aux auditions, on commencera à 10 heures.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Excusez-moi, mais concernant le 1er juin, c'est à quelle heure ?

M. le Président. – La proposition est à 10 heures ou à 14 heures. C'est un jeudi de commission. Est-ce bien cela ?

M. Fontaine (PS). – Personnellement, je préférerais 14 heures parce que l'on a déjà une visite de terrain qui est programmée depuis deux mois.

M. le Président. – Je propose alors de laisser cela à 14 heures dans le cadre de la commission habituelle. Très bien, on fera cela de la sorte. Je vous remercie.

M. Fontaine (PS). – Toute la journée ?

M. le Président. – Oui, c'est cela. Le 8 juin, c'est toute la journée. On commencera à 10 heures, et l'on reprendra à 14 heures. Il s'agit de cinq auditions, c'est beaucoup. ORES et Resa le matin, et les trois autres GRD l'après-midi. C'est la proposition pour le 8 juin.

La commission décide de procéder, le jeudi 1er juin 2023, à l'audition de M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).

La commission décide de procéder, le jeudi 8 juin 2023, à l'audition :

- d'un représentant habilité du gestionnaire de réseau de distribution AIEG ;
- d'un représentant habilité du gestionnaire de réseau de distribution AIESH ;
- d'un représentant habilité du gestionnaire de réseau de distribution ORES ;
- d'un représentant habilité du gestionnaire de réseau de distribution Resa ;
- d'un représentant habilité du gestionnaire de réseau de distribution Réseau d'énergies de Wavre.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, DÉPOSÉE PAR MM. DESQUESNES, MATAGNE, DISPA, MMES SCHYNS, GOFFINET ET M. BASTIN (DOC. 1034 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant diverses dispositions en matière d'énergie, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Dispa, Mmes Schyns, Goffinet et M. Bastin (Doc. 1034 (2022-2023) N° 1 et 2).

M. Bierin a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

À la demande de ses auteurs, l'examen de la proposition de décret est reporté à une date ultérieure.

PÉTITION POUR LA RÉVISION DU SYSTÈME PEB EN WALLONIE ET ARRÊT DE LA DISCRIMINATION DES MAISONS CHAUFFÉES À L'ÉLECTRICITÉ

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je propose M. Fontaine comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Fontaine est désigné en qualité de rapporteur.

Présentation de la pétition

M. le Président. – Je vous rappelle que la pétition a recueilli 28 signatures et n'a donc pas atteint le seuil de 1 000 signatures visé à l'article 127 du règlement ouvrant le droit à l'audition du primo-signataire.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Étant donné le nombre très limité de signataires, étant donné que l'on touche là à une décision politique concernant la PEB, que la remise en question de cette décision via une pétition nous semble périlleuse, on propose de clore le processus à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je suis d'accord avec ce qui a été dit par mon collègue. Par ailleurs, mon groupe souhaite mentionner que l'on comprend bien les préoccupations exprimées ici par les signataires et que l'on peut même soutenir une partie des revendications qui sont exprimées.

On le sait, il a été répété à de nombreuses reprises que les certificateurs disposent d'une grande latitude dans leur expertise et qu'il n'est pas rare qu'un résultat puisse varier d'une classe à l'autre, en fonction du certificateur. Le résultat peut aussi varier en fonction du type de bâti.

De nombreuses questions vous ont d'ailleurs été posées à ce sujet, Monsieur le Ministre, notamment sur l'objectivité des critères. Le magazine *#Investigation* a réalisé une enquête sur le sujet, de même que le journal *Le Soir*, montrant le manque de fiabilité de l'ensemble du dispositif. Des questions ont aussi été posées sur la possibilité d'uniformiser la classification du PEB à l'échelle nationale. Le PACE prévoit d'ailleurs une évolution de l'outil.

Mon groupe plaide pour une révision de la méthode de calcul utilisée. L'exemple mentionné par le pétitionnaire est anormal. Entendre dire qu'il faudrait installer une chaudière à mazout, comme c'est repris dans la pétition, pour diminuer le PEB est difficilement acceptable, vous en conviendrez.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous répondre à certains des points évoqués par le pétitionnaire ? Pourriez-vous nous donner des informations sur l'agenda relatif à ce dossier ? Quand les travaux sur la révision de l'outil débuteront-ils ? Où en sont les travaux d'uniformisation, notamment les réflexions menées avec vos collègues des autres entités fédérées à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, vous avez raison d'évoquer la question, déjà abordée précédemment, du système PEB. Il est effectivement un peu perfectible et, surtout, différent selon les Régions. Des travaux sont prévus à ce sujet.

Il faut néanmoins relativiser les difficultés. Dans ses grandes lignes, le système fonctionne bien. Il est aussi basé sur une approximation, puisqu'on ne fait pas une analyse centimètre carré par centimètre carré du bâtiment. Il y a forcément des hypothèses, notamment la connaissance précise de l'histoire du bâtiment, surtout pour les bâtiments plus anciens, où l'on doit avoir des éléments qui permettent d'identifier les matériaux utilisés, leur épaisseur, et cetera. Il y a forcément une part d'approximation. Néanmoins, l'outil est assez robuste.

Il est vrai qu'il existe des différences entre les Régions et certains éléments pourraient évoluer. C'est un travail qui est en cours d'analyse, tant au niveau des calculs qu'au niveau du système dans son ensemble, c'est-à-dire la formation des certificateurs, la communication de l'outil aux citoyens et aux professionnels, le type de preuve acceptable pour la prise en compte dans le calcul PEB, et cetera. Une *task force* a été constituée au sein de l'administration de l'énergie pour travailler sur ces dossiers.

Cela étant, en ce qui concerne la question de l'électricité, un facteur de 2,5 est pris en compte. Il ne s'agit pas d'une discrimination, mais simplement d'un résultat réel : en Belgique, il faut consommer 2,5 kilowattheures d'énergie primaire pour, selon le mix énergétique actuel, obtenir un kilowattheure d'électricité.

On ne peut pas tenir compte, dans le système PEB, du type d'électricité au cas par cas, en fonction du fournisseur, puisque c'est un indice PEB qui vaut pour le bâtiment, quelle que soit, par la suite, la manière dont il sera alimenté.

Par contre, si le chauffage est électrique, on doit prendre en compte le rapport à l'énergie primaire, d'où ce facteur de 2,5. Il n'est d'ailleurs pas seulement utilisé dans la PEB, mais également dans tous les processus qui impliquent de comparer de l'énergie thermique avec de l'énergie électrique, par exemple le calcul de l'efficacité énergétique dans les accords de branche ou la comparaison des voitures électriques et des voitures thermiques. C'est donc un facteur tout à fait connu ou traditionnel.

Enfin, il faut dire que le chauffage électrique classique, c'est-à-dire hors pompe à chaleur, est effectivement pénalisant dans la PEB, mais il est aussi beaucoup moins utilisé que les deux autres vecteurs énergétiques dans les bâtiments. Il représente actuellement 6 % des logements wallons, contre 45 % pour le mazout et 42 % pour le gaz. Les chiffres varient parfois de 1 % ou de 2 % parce qu'il y a un déficit de cadastre extrêmement précis, mais c'est de cet ordre-là.

Des questions peuvent effectivement apparaître autour de ce sujet, mais ce facteur de 2,5 est tout à fait justifié scientifiquement par rapport aux différents modes d'énergie.

Pour le reste, vous avez tout à fait raison. Nous travaillons à l'amélioration de l'outil avec nos collègues, puisque cela ne concerne pas que la Wallonie, en bonne concertation avec les autres Régions.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Personne. Merci.

Nous allons envoyer, comme à l'accoutumée, le rapport de la commission aux pétitionnaires.

Vote

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE MANQUE D'ACTIONS POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le manque d'actions pour relever les défis de la transition énergétique en Wallonie ».

MM. Douette et Dupont se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la transition énergétique et l'électrification massive des usages impliquent des investissements très importants en Wallonie. Nous avons alors la multiplication d'installations et de micro-installations de production renouvelable. Il y a aussi le développement des pompes à chaleur comme alternative au chauffage thermique, mais il y a aussi la mobilité électrique qui fait que, finalement, nos réseaux de distribution sont fortement mis à contribution.

Aujourd'hui, à certains endroits, on en arrive à une saturation complète du réseau ; cela pose évidemment problème.

Monsieur le Ministre, vous êtes le ministre de l'Énergie depuis trois ans et demi. La transition énergétique est donc au cœur de votre engagement. Il faut que les Wallons, à qui nous demandons d'être les acteurs en électrifiant leur système de chauffage, en développant et en installant des panneaux photovoltaïques, soient des acteurs et non pas des victimes.

Dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie 2030, le PACE, la Wallonie annonce notamment vouloir plus que tripler la production photovoltaïque en sept ans ; c'est très court. Nous sommes aujourd'hui à 1 617 gigawattheures installés et l'on passerait à 6 000 gigawattheures. C'est une ambition très élevée. La question se pose donc légitimement : comment allez-vous assurer que les moyens sont à la hauteur des ambitions ? Quels outils allez-vous développer pour parvenir à cela ? Comment doper finalement les initiatives des particuliers, des entreprises et des pouvoirs publics locaux et avec quels moyens financiers ?

L'autre volet est de savoir si le réseau va tenir le coup. De ce point de vue, vous travaillez aujourd'hui avec les GRD pour fixer des chiffres et vous assurer que

la capacité du réseau sera suffisante pour qu'il n'y ait pas saturation.

Nous sommes aujourd'hui au retour des beaux jours, même s'il a beaucoup plu ces dernières heures. Malheureusement, certains *prosumers* wallons – à qui on a dit d'investir dans la transition énergétique – sont devenus victimes de décrochage du réseau de distribution d'énergie. C'est un sujet sur lequel plusieurs collègues et moi-même avons déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises. Cependant, je voudrais vous entendre sur les solutions que vous apportez. Comment travaillez-vous avec les GRD pour faire face à ces difficultés ? Quelle collaboration nouez-vous également avec la CWaPE ?

Le premier élément est le diagnostic. Il y a quelques mois, vous me disiez qu'il n'y avait pas de problème. Puis, aux dernières réunions de commission, vous avez reconnu qu'il y avait quand même des difficultés. Nous savons que l'axe Lotharingie-Brabant wallon-Namur-Luxembourg est le plus compliqué ; c'est à cet endroit que le plus grand nombre de saturations arrive de la façon la plus évidente.

Néanmoins, y a-t-il aujourd'hui un cadastre des décrochages ? Quand et de quelle manière allez-vous pouvoir établir une photographie de la situation ? Sans cette photographie, il n'y a évidemment pas de possibilité de développer des réponses efficaces.

Dans un article récent, le président du consortium des *prosumers*, qui s'appelle maintenant BeProsumer, expliquait qu'il existait un lien entre la présence d'une éolienne dans un village ou d'une localité et le fait qu'il y ait des décrochages sur les onduleurs des *prosumers*. Cette analyse est-elle vraie, inexacte ou à nuancer ?

Or, le groupe libéral s'est exprimé par voie de presse en proposant d'exonérer ou de diminuer la taxe *Prosumers* en fonction de la quantité de courant qui ne pourrait plus être injectée lorsque le compteur disjoncte. Pensez-vous que ce mécanisme est faisable ? Pourrions-nous le mettre en place en Wallonie ? Qui en aurait la responsabilité ?

Il semble que certains *prosumers* mettent aujourd'hui en place des solutions techniques qui permettent d'éviter que le compteur se bloque et se mette en sécurité en cas de surcharge du réseau. Une partie de ce qui sort de l'onduleur irait directement sur le réseau interne de l'habitation.

Confirmez-vous que, pour être stocké sur une batterie ou être consommé par une pompe à chaleur, par exemple, ou un des refroidisseurs, cette solution technique est opérationnelle ? Est-elle possible ? Est-elle légale ? Doit-elle être également encouragée ?

Au niveau des investissements, on a déjà eu aussi l'occasion d'en parler, mais la situation semblait quelque peu bloquée. Les sommes annoncées sont conséquentes : Resa annonce 820 millions d'euros d'ici 2050 ; 1 milliard d'euros sur 15 ans pour ORES ; et chez nos voisins flamands Fluvius, on prévoit 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires sur les 10 prochaines années pour renforcer le réseau.

Vous avez annoncé des aides régionales, des aides wallonnes pour ces investissements. Pouvez-vous nous confirmer que le processus est bien en cours ? Vous avez annoncé à un moment donné 168 millions d'euros aux GRD pour moderniser leur réseau, alors que c'est un projet qui avait été critiqué fortement par la CWaPE. Ces 168 millions d'euros vont-ils se concrétiser ? Vont-ils se concrétiser effectivement pour renforcer les réseaux ou seront-ils affectés à d'autres projets ?

Un autre nouvel élément de votre part : à l'occasion de la conférence de presse donnée le 28 avril dernier portant sur l'ajustement budgétaire, vous avez annoncé un montant de 214 millions d'euros pour adapter le réseau électrique. Je m'y perds un petit peu dans vos chiffres, Monsieur le Ministre. À quoi correspondent ces 214 millions d'euros ? Incluent-ils les 168 millions ? Y a-t-il du recyclage ou est-ce une nouvelle mesure ? Que visez-vous au travers de ces 214 millions d'euros ?

À la lecture de la présentation que vous avez faite, vous avez dit vouloir aider les GRD à mieux connaître les flux sur leur réseau, à identifier les limites du réseau aux endroits et aux moments critiques, ainsi qu'à inciter à consommer de préférence quand l'électricité renouvelable est abondante, et intervenir de façon rapide et proactive tout en renforçant le réseau si nécessaire. Comment tout cela va-t-il se traduire concrètement ? Cela a-t-il été discuté avec les GRD ? Cela a-t-il été également discuté avec la CWaPE pour éviter d'avoir de nouveau une volée de bois vert du régulateur ?

En avril 2022, vous aviez annoncé très médiatiquement qu'il y aurait bientôt la possibilité d'opter pour des plages horaires tarifaires de consommation d'énergie, en expliquant que la tarification serait plus intéressante dans les plages horaires où l'offre d'électricité est plus importante que la demande. Je vous cite : « Cela va dépendre de la manière dont chacun prend en charge ses propres choix ». C'est ce que vous expliquiez alors à la RTBF. Au consommateur de choisir de déplacer sa consommation lorsqu'il le peut, par exemple son lave-vaisselle, son eau chaude lorsque l'électricité est moins chère.

Monsieur le Ministre, que sont devenues ces promesses ? C'est vrai que la nouvelle période tarifaire devait entrer en vigueur le 1er janvier 2024, mais que, faute de consensus, pour ne pas dire plus, entre les GRD et la CWaPE, l'entrée en vigueur de ces tarifs, qui se veulent pourtant dynamiques et incitatifs, a été reportée. Qu'avez-vous fait pour apaiser le conflit latent ou émergeant entre la CWaPE et les GRD ? Comment comptez-vous inciter davantage les consommateurs à

modifier leur comportement pour consommer de préférence quand l'électricité renouvelable est abondante sans un déploiement massif des compteurs communicants, puisque aujourd'hui il y a toujours une forme de tergiversation dans le chef du Gouvernement sur la vitesse à laquelle les compteurs communicants doivent être déployés ?

C'est vrai que maintenant on est un peu moins pusillanime sur le dossier. On sent que vous voulez faire plus, mais on n'est toujours pas à la massification.

Le message qui est adressé aux GRD aujourd'hui par le Gouvernement n'est pas de dire « Allons-y », comme en Flandre, par quartier ou par village, pour le déployer de façon la plus efficace possible et surtout de la façon la plus efficiente, c'est-à-dire avec un coût d'installation ramené le plus bas possible.

Est-ce un signal que vous allez enfin donner aux GRD ? Si oui, quand ?

M. le Président. – La parole est à M. Douette qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai souhaité me joindre à l'interpellation, surtout pour la partie liée au décrochage. C'est l'une problématique que j'ai déjà abordée à plusieurs reprises ici en commission.

Comme l'a dit mon collègue, M. Desquesnes, les *prosumers* sont directement concernés par ces problèmes. Ce problème est réel et devient de plus en plus important ; il inquiète beaucoup de monde. Il ne faut pas le minimiser. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet à plusieurs reprises lors de nos commissions et mon collègue, M. Bellot, également.

Mon groupe porte plusieurs propositions – je ne vais pas vous étonner – dont celle d'accompagner un maximum les GRD dans un renforcement et l'amélioration du réseau.

Vous avez parlé de 214 millions d'euros d'investissement d'accompagnement pour moderniser ce réseau. Lors de la précédente commission, vous avez dévoilé les différentes thématiques que les GRD allaient utiliser au sein de ces 214 millions d'euros. Avez-vous prévu d'autres moyens, parce qu'ils ne seront pas suffisants ?

Quand on parle de 4 milliards d'euros chez Fluvius, une répartition est faite entre le GRD, la Région et les communes notamment. Un sujet qu'il faudrait aborder est que les communes en Région flamande n'ont plus de dividende de la part du GRD, ce qui permet un financement. Ce sujet doit être mis sur la table également. Quelle est la répartition ?

Ces 214 millions d'euros sont déjà un bon début, mais il faudra assumer les milliards et les millions d'euros avancés d'un côté par ORES et de l'autre côté par Resa dans la modernisation du réseau, si l'on veut atteindre les objectifs du plan Climat. Deux cent quatorze millions d'euros, c'est pour ce budget-ci. D'autres moyens seront-ils déployés dans les années à venir pour renforcer ce réseau ?

Par ailleurs, on avait également indiqué que notre groupe souhaitait avoir un mécanisme d'accompagnement et d'aide pour les *prosumers* à installer des batteries. Je prends de nouveau l'exemple de la Flandre. Si vous allez sur le site de la Région flamande, il y a tout un dispositif de subvention et d'accompagnement d'aides à l'installation de batteries. D'ailleurs, près de 70 % des installations individuelles photovoltaïques sont accompagnés de batteries en Flandre, ce qui permet d'augmenter l'autoconsommation. Un mécanisme de subvention est même prévu ; ce qui est relativement intéressant.

Avez-vous dans vos cartons une législation ou un texte qui va arriver, voire des moyens financiers qui seraient budgétisés pour accompagner l'installation de ces batteries ? S'il y a installation de batteries, cela limiterait certainement l'investissement dans le réseau, donc le sujet que j'ai abordé préalablement.

Pour répondre à une question de M. Desquesnes, j'ai rencontré plusieurs citoyens qui ne mettent pas de batterie en place. Ils achètent des radiateurs électriques ou laissent tourner des luminaires en pleine journée pour augmenter leur autoconsommation et pour être certain que leur onduleur ne saute pas. Certains utilisent cette technique.

Enfin, mon groupe a avancé le principe d'exonérer les *prosumers* qui seraient victimes de ces décrochages. Est-ce une possibilité ? Avez-vous l'occasion de l'analyser ?

Ce sera certainement prévu dans les 214 millions d'euros, mais nous revenons sur l'installation et l'accélération des compteurs intelligents, qui permettront d'avoir une cartographie plus importante de ces problèmes de décrochage.

Afin d'avancer dans ce dossier, nous avons prévu des auditions. Je vous demanderais, le 1er juin, lors de la rencontre avec la CWaPE, outre la modification tarifaire, de parler de ce décrochage et d'avoir un débat avec la CWaPE sur cette partie ; d'avoir lors des rencontres avec les GRD, outre la modification tarifaire, deux points complémentaires : la modernisation du réseau et ce problème de décrochage.

Je vous demanderai d'ajouter une troisième matinée ou après-midi d'auditions afin d'auditionner BeProsumer.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, à la conférence de presse du Gouvernement, le 28 avril, vous avez annoncé de l'argent supplémentaire, notamment de l'Europe, pour la modernisation du réseau. Vous terminiez votre phrase par : « et, si nécessaire, renforcer le réseau ».

La première chose, c'est que l'heure n'est clairement pas au « si nécessaire », puisqu'il faut renforcer ce réseau pour accueillir toute l'énergie verte produite. Comme l'a rappelé M. Desquesnes, dans votre plan Air-Climat-Énergie 2030, vous prévoyez de multiplier par quatre la production photovoltaïque. C'est juste impossible dans le schéma actuel puisque, avec la production actuelle, le réseau est déjà saturé. De plus en plus de *prosumers* en témoignent. Dans la presse, on pouvait lire le témoignage de Geoffrey, à Mons, qui disait : « Je ne peux pas profiter de ma propre électricité. Je vais payer une plus grosse facture d'électricité, alors que j'ai des panneaux qui produisent de l'énergie ».

On a un peu l'impression que vous n'entendez pas ces nombreux témoignages ou plutôt que vous n'avez pas envie de les entendre. Je pencherais d'ailleurs pour cette dernière option. Vous n'avez pas envie de voir cette réalité parce que, dans les faits, vous savez que renforcer ce réseau va coûter énormément d'argent.

Or, les choix budgétaires du Gouvernement wallon sont plutôt de donner de l'argent à Engie pour des projets liés à l'hydrogène ou payer les droits de pollution de TotalEnergies. Il faudrait plutôt investir dans le renforcement des réseaux pour encourager les familles qui font un geste pour le climat en plaçant des panneaux solaires sur leur toit.

Quand les choix budgétaires du Gouvernement wallon seront-ils en adéquation avec ce défi climatique important ? Plutôt que de subsidier des multinationales qui font des milliards d'euros de profits, nous pensons qu'il faut investir dans un réseau électrique digne de ce nom dans l'intérêt des familles et du climat.

Qu'allez-vous mettre concrètement en place ? Quand les citoyens pourront-ils espérer bénéficier correctement de leurs panneaux sans subir de décrochage ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, l'atteinte de nos objectifs de production d'électricité renouvelable dépend des investissements dans les outils de production et la capacité du réseau à absorber cette production.

Concernant les outils de production, il y a tout d'abord un soutien possible via les certificats verts. Avec les prix de l'énergie que nous connaissons pour le moment et la diminution du coût des technologies, plusieurs de ces filières ne nécessitent actuellement plus de soutien. La Région permet toutefois aux porteurs de projets ayant effectué une demande de réservation de certificats verts d'avoir une rentabilité assurée en cas de diminution importante du prix de l'électricité. Les enveloppes de certificats verts seront revues pour garantir l'atteinte des objectifs du PACE. Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que les enveloppes seront toutes revues à la hausse, car cela dépend de la trajectoire actuelle et du soutien nécessaire.

Concernant la capacité d'absorption du réseau qui doit évoluer, nous travaillons tout d'abord à une meilleure adéquation entre la production et la consommation d'électricité pour inciter au maximum à consommer l'électricité au moment où elle est produite, en vue de diminuer les besoins d'investissement dans le renforcement du réseau et des capacités de stockage. Cela passe par la tarification incitative, mais aussi par la mise en place de l'obligation d'installer de la production renouvelable dans les bâtiments et le fait de permettre aux citoyens et aux entreprises de bénéficier au mieux de l'énergie produite localement. C'est notamment le cas via les opérations de partage d'énergie et de vente de pair-à-pair.

Comme dit lors de la dernière commission, je ne sous-estime pas le problème des décrochages d'onduleurs. J'ai demandé à la CWaPE de me faire rapport sur l'importance du phénomène en se basant sur toutes les sources d'information disponibles, notamment sa déclinaison géographique, même en l'absence d'un cadastre exhaustif.

Le compteur communicant est une piste pour mieux connaître la situation, mais une manière encore plus rapide d'y arriver est de monitorer les cabines électriques basse tension. Une enveloppe de 168 millions d'euros, prévue initialement dans le Plan de relance de la Wallonie, a été portée à 214 millions d'euros grâce au soutien européen RepowerEU. Cette enveloppe a pour but d'octroyer une subvention aux GRD ; cela permettra notamment d'optimiser les capacités d'accueil des énergies renouvelables, dont l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. Ces moyens et leur allocation sont concertés, tant avec les GRD qu'avec la CWaPE, en vue de trouver la manière la plus efficace d'atteindre nos objectifs. La répartition de ces moyens entre GRD se fera sur la base du nombre d'utilisateurs de réseau respectifs.

Il est vrai que les besoins globaux d'investissement dans les GRD peuvent être considérés comme beaucoup plus importants encore, mais il s'agit bien ici d'apporter une réponse ciblée et pour laquelle il y aura une utilisation la plus précise possible par les GRD.

Nous ne visons pas à combler tous les besoins d'investissement des GRD, car ce n'est pas la tâche du Gouvernement. Par contre, nous visons à cibler très

précisément l'investissement nécessaire dans le réseau pour accueillir davantage de production renouvelable. Cela peut passer par des éléments très précis, très limités et très identifiés, et pas forcément des investissements toujours massifs au niveau de la meilleure connaissance et de la meilleure gestion des cabines basse tension.

Il peut effectivement y avoir un lien entre une production éolienne et les décrochages d'onduleurs photovoltaïques. Les décrochages ont lieu en cas de saturation du réseau, donc de surproduction ou de sous-consommation. La production d'une éolienne, comme la production photovoltaïque, peut amener à un excédent d'électricité sur le réseau. Cela dépend de la configuration du réseau local. Le plus souvent, le problème des surtensions induisant des décrochages d'onduleurs est strictement cantonné à la basse tension, alors que les parcs éoliens sont raccordés à la moyenne ou la haute tension.

Pour pallier ces situations, certaines adaptations du réseau peuvent facilement être faites. Nous avons interrogé les GRD à cet égard, et des solutions rapides existent et devront être mises en œuvre. Dans le cas où cela s'avère insuffisant, le GRD a l'obligation de procéder à un renforcement du réseau. Le *prosumer* peut également s'aider lui-même en augmentant son autoconsommation, ce qui peut légalement être fait via l'installation d'une batterie domestique, par exemple. Je ne pense toutefois pas que le déploiement des batteries individuelles soit la solution à encourager.

D'un point de vue collectif, ce sera plus efficace et moins cher d'augmenter l'adéquation entre production et consommation d'électricité. Tous les consommateurs basse tension du voisinage, même s'ils n'ont pas de panneaux, peuvent aussi contribuer à une meilleure répartition des charges. C'est l'objectif de la flexibilité, recommandée dans la Déclaration de politique régionale et le décret du 5 mai 2022. Dès que la tarification incitative sera activée, tous les consommateurs basse tension seront financièrement incités à consommer au moment ou l'électricité est abondante. Malheureusement, cette nouvelle structure tarifaire, qui aurait dû intervenir dès 2024, a été reportée en 2026 par la CWaPE, même si la nouvelle méthodologie entrera en vigueur en 2025.

En attendant, les gestionnaires de réseaux devront intensifier leurs efforts pour adapter leurs réseaux aux besoins constatés, ainsi que le prévoit le décret Électricité. Cela nécessite des moyens financiers plus importants, qui font actuellement l'objet de discussions entre les GRD et la CWaPE. Celles-ci devraient aboutir dans les prochains jours puisque la CWaPE a indiqué que la nouvelle méthodologie tarifaire serait arrêtée ce 1er juin 2023. Ces moyens financiers accordés, les GRD pourront intensifier leurs interventions.

Enfin, vous avez tout à fait raison, le compteur communicant est un outil indispensable pour la transition énergétique. Il y a deux moyens pour accélérer leur déploiement. Tout d'abord, la fin de la compensation, les possibilités de partager l'énergie et la mise en place de la tarification incitative amèneront de plus en plus de clients finaux à y trouver un intérêt. Pour que le coût ne soit pas un frein, la prime appelée « domotique » a été mise en place. Je compte proposer d'étendre d'un an la possibilité d'en bénéficier, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Ensuite, le plan Air-Climat-Énergie prévoit un déploiement accéléré des compteurs. Cela sera traduit par une obligation pour les gestionnaires de réseaux d'équiper plus rapidement les utilisateurs raccordés à leurs réseaux et en particulier les *prosumers*. Pour cela, une modification du décret Électricité est nécessaire ; celui-ci sera mis sur la table du Gouvernement avant l'été.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'entends que vous allez revoir l'enveloppe des certificats verts. C'est un élément extrêmement intéressant. Nous guetterons les points lorsqu'ils seront inscrits au Gouvernement. En espérant qu'ils fassent l'objet d'une décision rapide, parce que cet ajustement à la réalité des éléments du secteur est un élément extrêmement important.

En ce qui concerne la capacité d'absorption du réseau, consommer quand c'est produit, c'est très bien, mais ce tarif n'arrivera pas avant 2026. Il y a donc une grosse difficulté qui a malheureusement été un peu accentuée par votre communication, Monsieur le Ministre, en annonçant quelque chose qui ne dépendait pas de vous et qui, in fine, ne se concrétise pas. J'ajoute que, pendant que vous communiquiez auprès des médias, il aurait fallu davantage apaiser le relationnel entre les GRD et la CWaPE, car c'est là que le bât blesse aujourd'hui.

Merci pour les éléments de réponses relatifs aux éoliennes. On aura l'occasion d'en reparler. Vous avez clarifié que c'est le même budget qui a été augmenté, mais je serais aussi curieux de connaître quelles vont être, concrètement, les différentes décisions qui seront prises avec les GRD sur l'utilisation de cette somme importante. Il me revient des GRD que les projets ne sont pas tout à fait les mêmes chez les uns et les autres. Or, il faut qu'ils convergent vers une amélioration du réseau et éviter les saturations alors que le système d'électrification sera plus important.

Lorsque les panneaux photovoltaïques fonctionnent à plein rendement, ce que j'ai entendu jusqu'à présent, c'est que, si le réseau était saturé, l'autoconsommation n'était plus possible. On a beau autoconsommer plus, si tout le monde dans la rue ne consomme pas plus, la réalité est que le réseau va se bloquer et que l'on ne peut

pas l'utiliser soi-même. Or, il semble qu'il existe aujourd'hui des adaptations technologiques qui permettent de découpler une partie de son onduleur : une partie de l'électricité produite allant vers le réseau et peut-être pouvant être bloquée ; une autre partie pouvant être directement versée sur la consommation de l'habitation. Je n'ai pas eu de réponse de votre part et je me permettrai donc de revenir avec une question écrite sur le sujet.

Enfin, en ce qui concerne les compteurs communicants et la prime domotique, vous annoncez une prolongation. C'est une bonne nouvelle, forcément, puisque le budget a été totalement sous-consommé. Vous avez eu l'occasion de me donner des chiffres récemment qui montraient que très peu de personnes ont sollicité cette prime domotique.

Par ailleurs, vous allez venir avec une proposition de modification du décret Électricité pour rendre obligatoire plus rapidement l'équipement en compteur communicant. Il faut autre chose que le plus rapide. Il faut la massification, c'est-à-dire passer au braquet supérieur en demandant aux GRD d'opérer, de façon géographique, efficacement, une installation des compteurs communicants et pas seulement chez les producteurs d'énergies renouvelables, mais chez l'ensemble des citoyens, sauf ceux qui refusent une telle installation. C'est ce que nous attendons de votre part dans votre projet de décret annoncé avant l'été.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Vous avez indiqué que la priorité est de mettre en lien la production avec la consommation ; je vous rejoins tout à fait. Cependant, sans batteries, on ne va jamais y arriver. Vous parlez de flexibilité et du fait que les gens puissent consommer à d'autres moments de la journée. S'ils ne sont pas chez eux, même avec la domotique, il n'y aura pas de miracle. Je vous ai déjà expliqué avoir fait le test, dans une maison individuelle, pour savoir ce que l'on peut consommer en journée quand on n'y est pas. Il n'y a pas grand-chose que l'on puisse déplacer.

J'entends que vous n'êtes pas favorable aux batteries individuelles, mais que l'on peut imaginer des batteries collectives. Je ne sens pas une volonté de les mettre en place, d'autant plus que le GRD ne peut pas s'en charger. Qui va placer ces batteries collectives ? Une collectivité ou un quartier ? Qui va financer ces batteries collectives ? Une coopérative d'individus qui décident de placer des batteries collectives dans leur quartier ? C'est peut-être une solution, mais il faudrait alors tenter de mettre un produit en œuvre à ce sujet. Je reste convaincu que la batterie est la solution pour lier production et consommation.

Vous n'avez pas abordé le fait de pouvoir exonérer la taxe s'il y avait trop de décrochage. Je ne sais pas s'il y a une possibilité, mais je poserai une question avec mon collègue, M. Bellot, sur le sujet.

Au niveau de l'organisation des travaux, j'ai proposé d'ajouter deux sujets lors de la rencontre avec les GRD et la CWaPE. J'aimerais savoir si les collègues sont d'accord de procéder à l'audition de BeProsumer en plus.

M. le Président. – Comme je l'ai dit tout à l'heure, les décisions concernant l'organisation des travaux doivent être reprises au point « Organisation des travaux ». Vous l'avez demandé aujourd'hui. Je propose, lors de la prochaine commission, de décider officiellement. Le règlement ne prévoit pas que, pendant la commission, on décide de l'organisation des travaux.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, monitorer les cabines basse tension, c'est bien, mais cela ne suffira pas, surtout si l'on veut augmenter par quatre la production photovoltaïque d'ici 2030. Sans compter que, plus il y aura de décrochages, plus cela risque de détourner une partie de la population de l'installation de panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Vous avez dit qu'il fallait des solutions collectives, et je ne peux que vous rejoindre. La solution de la batterie individuelle n'est pas une solution structurelle à l'échelle d'une région. Comment allons-nous stocker cette énergie produite par tous ces panneaux, fois quatre, d'ici 2030 ?

Cela ne peut pas reposer sur les épaules des citoyens de manière individuelle. Cela ne peut pas fonctionner comme méthode ; surtout, comme le dit M. Desquesnes, quand cette autoconsommation ne suffit pas comme solution en cas de surtension puisque de toute façon tu ne peux plus autoconsommer.

C'est uniquement via des investissements sur le réseau ou des batteries collectives. L'idée a été dite. Alors comment les finance-t-on ?

Il faut mettre en place un plan de financement. Il faut donc une solution collective. Dans les faits, actuellement, on a beau dire ce que l'on veut sur le terrain, de plus en plus de ménages subissent ces décrochages. La situation a plutôt tendance à empirer ; c'est donc le résultat de choix que vous opérez.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'UTILISATION DE BATTERIES DE GRANDE CAPACITÉ POUR SOULAGER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'utilisation de batteries de grande capacité pour soulager le réseau électrique wallon ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, nous restons dans le sujet des batteries. Néanmoins, nous passons à une échelle supérieure.

Des demandes de permis ont été introduites par le fournisseur Engie pour la construction de trois parcs de batteries. Les sites choisis se situent tous en Flandre : Drogenbos, Calloo et Vilvorde. Le but est de pouvoir soutenir le réseau fortement impacté par la mise en œuvre des énergies renouvelables, absorber les pics de production d'énergie renouvelable et restituer l'énergie lors des baisses de production. L'augmentation de l'électrification des moyens de déplacement – parc automobile, vélo, trottinette et bien d'autres – est un facteur important dans la réflexion sur la gestion du réseau.

Ces trois sites permettront l'exploitation de projets de stockage d'énergie à grande échelle supplémentaires et viendront compléter la centrale de pompage-turbinage de Coo déjà exploité par Engie pour une production de 1 080 mégawattheures.

Drogenbos, par exemple, comportera 32 rangées de modules de batteries mesurant 25 mètres sur 4 mètres sur 3 mètres, qui seront associés à un ondulateur et un transformateur de 11 mètres sur 7 mètres sur 3 mètres. La production estimée est de 80 mégawattheures. Les trois parcs pourront couvrir la consommation de plus de 180 000 familles et devraient, si les autorisations sont accordées, être mis en service à la mi-2025.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Pourquoi la Wallonie ne prévoit-elle pas des batteries de grande capacité pour soulager les zones sous tension ?

Comptez-vous à l'avenir prévoir en Wallonie des zones de stockage de batteries en collaboration certainement avec votre collègue Borsus ?

Des discussions ont-elles lieu avec des fournisseurs pour soutenir le réseau électrique wallon ?

Enfin, des projets de cette ampleur sont-ils en cours d'élaboration pour la Wallonie ? Sinon, quelles autres méthodes prévoyez-vous pour doter la Wallonie d'un réseau efficace sans que ce soit le citoyen qui soit amené à le financer ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, il est vrai que la Flandre a vu l'émergence de projets ambitieux concernant le stockage de l'énergie. Cependant, la Wallonie n'est pas en reste. Il faut rappeler que nous avons récemment inauguré le premier parc de batteries de grande capacité en Belgique, EStor-Lux à Bastogne. Ce parc de stockage d'énergie est une avancée majeure pour notre Région et démontre notre engagement envers la transition énergétique.

EStor-Lux est capable de stocker jusqu'à 25 mégawattheures d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 5 000 ménages pendant une heure. C'est un pas significatif vers une meilleure gestion de notre réseau électrique, en permettant d'absorber les pics de production d'énergie renouvelable et de restituer l'énergie lors des baisses de production.

Des discussions sont en cours avec plusieurs fournisseurs, dont Engie, pour évaluer la possibilité de développer des projets de batteries de grande capacité supplémentaires en Wallonie. Nous sommes convaincus que le stockage d'énergie est un élément clé de notre stratégie pour une transition énergétique réussie.

Concernant le financement de ces projets, notre objectif est de minimiser l'impact financier sur les citoyens wallons. Nous explorons différentes options, dont l'utilisation de fonds européens et l'encouragement de l'investissement privé dans l'énergie renouvelable.

Parallèlement à ces initiatives, nous travaillons également à améliorer l'efficacité de notre réseau électrique. Cela passe par l'optimisation de la production et de la distribution d'énergie, l'encouragement à la réduction de la consommation et l'investissement dans des technologies intelligentes pour une meilleure gestion de l'énergie.

Pour conclure, je tiens à rassurer les membres de cette assemblée que la Wallonie est résolument engagée dans la transition énergétique.

Nous continuerons à travailler pour développer des solutions innovantes qui soutiennent notre réseau électrique et minimisent l'impact sur nos citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. En effet, le premier parc a été inauguré, mais 25 mégawatts ne seront pas suffisants. Vous nous

rassurez puisque vous nous dites que des discussions sont en cours avec Engie pour élaborer de nouveaux projets. Certes, il faudra trouver des solutions pour les emplacements, pour les permis, parce que l'on sait que c'est souvent cela qui coince chez nous en Wallonie.

Pour ma part, je resterai très attentif par rapport à l'évolution de ces dossiers.

QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA SORTIE DU GAZ FOSSILE EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA STRATÉGIE GLOBALE DE SORTIE DU GAZ FOSSILE DE LA WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Léonard, sur « la sortie du gaz fossile en Wallonie » ;
- M. Douette, sur « la stratégie globale de sortie du gaz fossile de la Wallonie ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, en mars 2023, le Gouvernement wallon a approuvé en deuxième lecture le plan Air-Climat-Énergie 2030. Il s'agit d'une feuille de route très attendue qui nous donne des orientations utiles pour sortir des énergies fossiles et vivre dans une Région neutre en carbone.

Ce plan est complexe et traite de l'ensemble des thématiques liées à la transition écologique. Cependant, j'identifie, dans ce plan, certains points qui manquent de clarté ou qui prévoient un calendrier de sortie trop optimiste, sans donner d'explication concrète sur les mesures d'accompagnement nécessaires. En effet, il est notamment indiqué qu'il faut sortir de toutes les énergies fossiles – à très juste titre d'ailleurs – et qu'une stratégie globale sur la sortie du gaz fossile serait établie en consultation avec les parties prenantes pour le 30 juin 2023, sur la base d'un calendrier à l'horizon 2050, avec des objectifs de réduction progressive d'ici 2030 et 2040.

Cette stratégie doit comprendre une vision sur les usages futurs des réseaux de distribution et sur le développement des nouveaux vecteurs. Le plan indique d'ailleurs que le calendrier de sortie et la stratégie viseront le maintien du réseau existant et des extensions ponctuelles en fonction des zones densément peuplées ou non.

Il me revient du terrain qu'aucune concertation avec les acteurs concernés n'a eu lieu. Cette situation est très problématique dans la mesure où – le 30 juin 2023, demain donc –, les réseaux de distribution constituent la colonne vertébrale de la transition énergétique et qu'il faut leur donner la visibilité nécessaire.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me donner des explications par rapport à cela ?

Quand comptez-vous réunir les fameuses parties prenantes ? Disposez-vous d'un projet de stratégie et de calendrier de cette sortie ?

Enfin, comment comptez-vous vous y prendre ? Comment comptez-vous résorber le retard qui est maintenant accumulé ?

M. le Président. – La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, le PACE 2030, récemment adopté par le Gouvernement wallon, établit la sortie totale des énergies fossiles, y compris le gaz fossile, à l'horizon 2050. Vu la complexité du sujet, le PACE mentionne qu'une stratégie globale de sortie du gaz fossile, assortie d'une vision sur les usages futurs des réseaux de distribution et sur le développement de nouveaux vecteurs, sera établie.

Pouvez-vous nous faire le point sur l'élaboration de la stratégie wallonne de sortie du gaz ?

Le PACE 2030 précise également que l'objectif est d'établir, au plus tard pour le 30 juin 2023, en consultation avec les parties prenantes, une stratégie de sortie du gaz fossile sur la base d'un calendrier qui sera à horizon 2050, avec, bien entendu, des objectifs de réduction progressive, comme l'a dit M. Léonard, en 2030 et en 2040.

Le 30 juin, c'est tout de suite, Monsieur le Ministre. La Wallonie sera-t-elle en mesure de respecter cette échéance ?

L'impact d'une sortie du gaz est relativement important pour l'ensemble de nos citoyens. La stratégie wallonne devra intégrer à l'avenir le biogaz ou l'hydrogène notamment. Vu les délais imposés par le PACE 2030, les parties prenantes auront-elles le temps nécessaire pour élaborer une stratégie complète et globale, y compris pour y intégrer les solutions d'avenir que sont le biogaz et l'hydrogène ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cette commission, le PACE 2030, le plan Air-Climat-Énergie,

matérialise l'engagement du Gouvernement dans sa Déclaration de politique régionale de revoir nos objectifs climatiques à la hausse face à l'urgence et d'adopter des mesures ambitieuses à la hauteur des défis.

Le PACE établit notre feuille de route à 2030, pour lequel nous avons un engagement fort, maintenant partagé à l'échelle européenne, de réduction des gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 2005. Cependant, 2030 est également une balise importante vers l'horizon ultime de la neutralité carbone en 2050. La nécessaire sortie des énergies fossiles est donc également anticipée à cette échéance.

Vous avez raison, Monsieur Léonard, à cet égard, il faut donner la visibilité nécessaire aux investissements dans les infrastructures comme les réseaux de distribution, mais également les bons signaux et incitants pour soutenir les technologies et innovations dont nous avons besoin pour diversifier nos sources énergétiques. C'est bien cette intention que le Gouvernement a confirmée en inscrivant dans le PACE la nécessité d'établir une stratégie de sortie du gaz fossile en 2050, incluant la question des usages futurs des réseaux de distribution et du développement de nouveaux vecteurs.

Cette stratégie doit effectivement être élaborée avec les parties prenantes, vu la sensibilité et la complexité des enjeux. Le travail est en cours avec l'appui d'expertises externes, pour baliser les options et identifier les nœuds précis à arbitrer. Nous ne partons pas de rien, et comme vous l'avez vu, le PACE donne déjà les grandes orientations et balises de cette stratégie globale. Je peux par exemple citer :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les domaines – bâtiment, transports, processus industriels – pour réduire les besoins en énergie, et ce, comme premier levier d'atteinte de la neutralité carbone ;
- la sobriété choisie, l'autoconsommation et le partage d'énergie ainsi que l'augmentation substantielle des énergies renouvelables comme le photovoltaïque, l'éolien, mais aussi la géothermie ou l'hydraulique ;
- l'électrification des usages comme alternative prioritaire aux fossiles, soutenue par des investissements importants en ce sens ;
- le développement des différents gaz renouvelables, les combustibles bas-carbone, qu'ils soient d'origine naturelle ou de synthèse, et ce, pour les usages où l'électrification ne sera pas possible.

On a donc une diversité de solutions en développement, comme le biométhane, le biogaz ou l'hydrogène bas-carbone. Je peux donc vous rassurer à cet égard, Monsieur Douette : nous travaillons bien en parallèle sur l'avenir de tous ces vecteurs et sur le développement des filières wallonnes. Une stratégie spécifique sur l'hydrogène est par exemple en cours d'élaboration, avec une rencontre des parties prenantes prévue la semaine prochaine. Les résultats vont donc également alimenter la stratégie de sortie du gaz fossile.

Sur la biométhanisation, on peut également s'appuyer sur les différents retours de terrain et initiatives en cours. Enfin, nous avons déjà confirmé la nécessité de recourir dans certains cas à la capture de carbone, en particulier pour les secteurs comme celui du ciment, de la chaux et du verre. Outre ces balises, un grand nombre d'acteurs ont déjà donné de l'input sur la sortie du gaz fossile au moment de la remise de leur avis sur le PACE de première lecture.

Nous ne considérons pas ces éléments comme complets ou définitifs, mais il y a de la matière à exploiter. Dans les prochaines étapes – vous avez raison, le timing est serré –, une demande de contribution va être envoyée vers les parties prenantes cette semaine. Elle se déclinera en une série de questions précises qui couvriront les différents nœuds et enjeux déjà identifiés, et permettront de compléter l'existant par des avis circonstanciés. Il s'agira d'aller plus loin sur les potentiels des différents vecteurs et nouvelles technologies, l'évolution des usages, les besoins des secteurs, et cetera.

Sur la base des inputs que nous recevrons et synthétiserons, je pourrai alors faire une proposition au Gouvernement fin juin sur les balises supplémentaires et les principes à valider pour atteindre la sortie du gaz fossile en 2050. Je ne peux pas, à ce stade, préjuger de l'entièreté des orientations qui sont prises, mais il est probable que nous ayons quelques grands choix et arbitrages à poser et que, sur cette base, le Gouvernement décide de revenir vers les parties prenantes pour affiner certains éléments de la stratégie dans les mois qui viennent. On est donc en pleine mise en œuvre de cet engagement du PACE, mais c'est un sujet qui est effectivement complexe en soi, pour lequel nous travaillons avec les parties prenantes.

M. le Président. – La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). – Merci pour ces éléments de réponse. Monsieur Douette, nous n'avons effectivement pas passé les vacances ensemble, mais il est clair que nous sommes assez en phase quant à l'importance des réseaux. Je ne doute pas que M. le Ministre l'a identifié et y sera même sensible.

J'ai entendu vos préoccupations partagées par rapport aux réseaux, notamment à leur utilisation future. On peut parler des biométhanes, et cetera, mais pas uniquement. Je vous ai par contre entendu revenir une nouvelle fois sur l'autoconsommation. J'en suis tout à fait convaincu également, mais je me permettrai alors de revenir encore une fois sur un élément auquel il faut vraiment faire attention : il faudra de l'autoconsommation, mais elle ne sera pas accessible à

tous. Il ne faudra pas, quand on reparlera de tarification, que cela vienne desservir toute une tranche de la population, notamment les plus défavorisés ou les plus démunis, parce que l'on sait que tout le monde ne pourra pas consommer son énergie la journée. Quand on rentre, c'est le soir, il est dit 18 heures, on doit allumer la cuisinière, et cetera. On sait que ce ne sera pas aussi simple que cela.

Cette transition doit évidemment être sociale. Je sais que vous y êtes sensible, mais je retape encore sur le clou là-dessus. Je reviendrai, au fur et à mesure des échéances, avec d'autres questions pour suivre ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, de nous indiquer que vous reviendrez vers nous fin juin avec ces stratégies.

Si j'entends bien, dans ces stratégies, on sort du mazout. Si l'on veut sortir du gaz fossile également, il va falloir électrifier si l'on veut mettre une pompe à chaleur comme système de chauffage, mieux isoler.

On en revient aux questions qui ont été mises en avant tout à l'heure. Pour électrifier plus, il faut améliorer le réseau. Pour isoler sa maison, il faut accélérer le mode d'isolation. Puis, si l'on veut du biogaz, il faut intensifier les actions et accompagner les porteurs de projets.

J'espère que dans la stratégie, fin juin, on va avoir le départ du mazout et du gaz fossile avec tous ces processus d'accélération, parce que l'un n'ira pas sans l'autre. Sinon, très clairement, quel système de chauffage va pouvoir choisir quelqu'un qui n'a pas réussi à isoler sa maison, qui n'a pas un réseau convenable et qui ne sait pas mettre de batteries ? Je vois mal comment on va faire de la biomasse « bois » dans les centres urbains. Il n'y a donc pas beaucoup de possibilités.

Le gaz peut être un outil de transition si l'on n'arrive pas à isoler et à électrifier de manière massive. Le gaz devra être l'outil de transition, on n'aura pas d'autre choix. C'est ce que je voulais vous dire ici.

Si, dans la stratégie, on n'arrive pas à aller plus vite dans les domaines que j'ai soulignés ici, il faudra peut-être se résigner à se dire que l'on devra peut-être remplacer la chaudière à mazout, encore pendant 10 ans, par une chaudière à gaz, parce que l'on n'aura pas d'autres solutions. Autrement, on va appauvrir nos citoyens.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES PERSPECTIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS LIÉES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les perspectives de création d'emplois liées à la transition énergétique ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, la Fédération des énergies renouvelables, Edora, a récemment commandé une étude au sujet des impacts socioéconomiques du secteur des énergies renouvelables en Wallonie à l'horizon 2030 et 2050, échéances inscrites dans le PACE, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, voté en mars dernier.

L'étude, qui s'est focalisée sur l'avenir de l'industrie du renouvelable sans tenir compte des suppressions d'emplois dans le secteur du gaz et du nucléaire, informe d'une augmentation significative de l'emploi d'ici 2030. Le nombre, aujourd'hui comptabilisé à 8 000 travailleurs, passerait à 23 326 emplois directs, indirects et induits.

Elle fournit, par ailleurs et à titre de comparaison, une photographie de la situation actuelle. Une projection à 2030 prévoit l'augmentation de la production d'électricité verte à 150 % et de la production de chaleur renouvelable à 80 %.

Grâce au développement des énergies renouvelables et dans la perspective d'investissements continus dans les différentes filières que sont l'éolien, le photovoltaïque et les pompes à chaleur aérothermiques, ces emplois pourraient être pérennisés. Près de 40 % des emplois générés ne seront pas délocalisables pour cause d'opérations de maintenance.

Avez-vous pris connaissance de l'étude sur l'impact socioéconomique commandée par Edora ?

Que pensez-vous des perspectives de création d'emplois ? Quels sont les actes posés au sein du Gouvernement pour multiplier les capacités de production d'énergies renouvelables ?

Où en êtes-vous dans la transposition de la directive RepowerEU dans la législation wallonne ?

En 2021, vous aviez lancé l'alliance Climat-Emploi-Rénovation, ACER, pour la rénovation énergétique des bâtiments. Quelles sont les retombées en termes d'emploi à ce jour ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, à ce jour, j'ai bien pris connaissance de l'étude réalisée par Edora sur les impacts socioéconomiques. J'ai demandé à mon administration d'analyser cette étude et de la comparer à ces chiffres.

Les emplois totaux liés au secteur renouvelable devraient effectivement fortement augmenter étant donné les investissements plus élevés que dans un scénario sans nouvelles mesures. Les besoins en reconversion dépendront du niveau de qualification visé. Il est à noter que certains postes nécessiteront des compétences professionnelles spécifiques liées au développement des technologies – éoliens, panneaux solaires, et cetera – sans toutefois qu'il soit nécessaire d'avoir un diplôme universitaire.

À côté de ces répercussions positives sur l'emploi et la création de valeur ajoutée, le développement des énergies renouvelables constituera également une réponse possible en matière de transfert d'emploi ou de reconversion depuis les filières classiques.

Pour ce qui est des actes, à la suite à l'adoption du PACE et à l'augmentation des objectifs renouvelables visant à atteindre les nouveaux objectifs européens du plan RepowerEU, je travaille notamment à une proposition de révision des enveloppes de certificats verts pour prendre en compte ces nouveaux objectifs. Toutefois, bon nombre de filières ne nécessitent actuellement plus de soutien ; toutes les enveloppes ne vont donc pas automatiquement augmenter à la suite de l'adoption du PACE.

La directive européenne relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, telle que révisée dans le cadre de RepowerEU, n'a pas encore été formellement adoptée par les colégislateurs européens. Cela n'empêche que l'administration a déjà commencé à analyser les dernières versions de ces directives afin d'anticiper au mieux la transposition de celles-ci. Un groupe de travail interadministrations a été mis en place pour identifier les manières dont les procédures d'octroi de permis pourraient être accélérées et quelles autres mesures pourraient être prises pour faciliter le déploiement des énergies renouvelables.

Actuellement, nous n'avons pas de données concernant les retombées en termes d'emploi relatives au lancement de l'ACER. Les premières recommandations des parties prenantes ont fait l'objet d'un premier retour vers les cabinets ministériels, mais n'ont pas encore fait l'objet d'un retour vers le Gouvernement.

Un rapportage est prévu dans le cadre de l'ACER. Ce rapportage nous confirmera l'état d'avancement de l'implémentation globale des mesures et des actions. Le rapportage du Plan de relance nous permettra également d'avoir un état d'avancement des projets et d'assurer le rapportage des consommations budgétaires.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez partagés, qui sont très intéressants, mais qui nécessiteront un retour vers vous ultérieurement.

Vous n'avez pas donné de délai concernant le rapportage prévu pour le plan ACER. Je présume que c'est dans les semaines voire les mois qui viennent. Je reviendrai donc vers vous à ce moment-là.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCÉLÉRATION DE L'OCTROI DES PRIMES À LA RÉNOVATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accélération de l'octroi des primes à la rénovation ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur dont l'isolation des bâtiments est l'une des mesures les plus efficaces pour y parvenir. Pour encourager la rénovation énergétique, la Wallonie a mis en place des primes pour l'isolation des bâtiments. De plus, grâce au PACE, l'octroi de ces primes se voit grandement simplifié.

Cependant, les délais pour l'obtention de ces primes peuvent être longs, ce qui décourage souvent les propriétaires.

Comment dès lors traiter les demandes de primes de manière plus rapide et efficace ? Cela passe notamment par l'embauche de nouveaux agents spécialisés qui pourront contribuer à traiter plus rapidement les dossiers.

Raccourcir les délais d'obtention de primes à la rénovation est en outre un enjeu économique particulièrement important. Les travaux de rénovation ont un impact positif sur l'économie locale en créant des emplois, en stimulant l'activité des entreprises locales.

Vu l'ambition d'accélérer le rythme actuel des rénovations affichée dans le PACE et en dehors des cinq nouveaux agents engagés en début d'année, ce qui

s'avère être encore trop peu, comment accélérer ce processus de rénovation ?

Par ailleurs, le délai actuel pour introduire une demande de prime à partir du règlement du solde des travaux est-il susceptible d'être prolongé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, la question des délais trop longs dans le traitement des primes est une question à laquelle j'accorde une grande importance et une grande priorité. Depuis quelques mois, mon cabinet y travaille intensément, en étroite collaboration avec l'administration et l'implication directe et importante de la directrice générale de la Direction du territoire, du patrimoine, du logement et de l'énergie, Mme Fourmeaux, que je remercie pour cela.

Comme souvent, les choses ont l'air plus simples qu'elles ne le sont en réalité, avec entre autres le fait que certaines des primes sont à traiter par deux départements différents dépendant, dans cette législature-ci, de deux ministres différents.

Il y a également des questions de lenteur dans le processus de paiement qui, lui, dépend de règles sous l'autorité d'une troisième compétence ministérielle. Des efforts importants en termes de simplification de traitement ont été effectués. Comme vous le mentionnez, des agents additionnels viennent renforcer le traitement. Ceci réduit objectivement les délais de traitement par dossier. Au même moment, le volume de ces dossiers augmente – ce dont nous pouvons nous réjouir –, avec cependant pour effet de rendre plus difficile le maintien des délais pour l'ensemble du volume.

L'administration indique au demandeur, via son site internet qu'elle met régulièrement à jour, les dates des dossiers qu'elle traite.

Actuellement, l'administration communique qu'elle traite les dossiers pour ce qui concerne les audits à la date du 15 janvier 2023, pour ce qui concerne les primes travaux du 15 octobre 2022 au 1er février 2023 et pour ce qui concerne les rapports de suivi d'audit du 1er août 2022 au 1er novembre 2021. Pour ce qui concerne les primes sans audit, on en est au mois d'octobre 2022.

Cette communication est prudente dans la mesure où il y a une sous-estimation et que, dans certains cas, des dossiers soumis au-delà de ces dates sont déjà en cours de traitement.

Toujours est-il qu'au total pour le demandeur, malgré toute la bonne volonté des agents, le délai de traitement du point de vue du demandeur reste trop long – c'est en tout cas mon estimation – entre sa demande et le paiement effectif de la prime, ce qui décourage certains ménages à entreprendre des travaux et d'autres d'introduire des demandes de primes tout en réalisant tout de même les travaux, ce qui n'est pas optimal et certainement pas si l'on considère la vague de rénovation qui devrait arriver.

Y faire face va demander de revoir profondément la manière d'organiser et la quantité d'agents affectés au traitement. Toutefois, nous sommes dans un cadre où le Gouvernement a fixé un moratoire sur les recrutements, ce qui ne permet pas d'augmenter sans limites le personnel traitant ces différentes demandes de primes.

Concernant la fin de votre question, dès lors que la demande de prime s'effectue au moment du règlement du solde des travaux, il me semble qu'il n'y a pas de difficulté particulière.

Par contre, je compte augmenter le délai pour l'introduction du rapport d'audit qui est actuellement limité à quatre mois et semble poser difficulté aux auditeurs.

Peut-être que je peux donner l'autre partie à M. Desquesnes parce qu'elle était bien séparée ; cela nous fera gagner du temps et je remercie M. Desquesnes pour cela.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. On a bien vu l'importance que vous accordez à ces défis visant à raccourcir le délai d'octroi des primes. Mon groupe se réjouit des mesures mises en place à cette fin et des efforts réalisés par l'administration.

QUESTION ORALE DE M. LOMBA À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'INTERDICTION PROGRESSIVE DES CHAUDIÈRES AU MAZOUT EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'interdiction progressive des chaudières au mazout en Wallonie ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, l'adoption du PACE 2030 prévoit notamment le calendrier de sortie et la fin d'installation de nouveaux appareils de chauffage au mazout. Pour les bâtiments neufs, à partir du 1er mars 2025, il sera interdit de s'équiper d'un système fonctionnant au mazout ; pour les bâtiments existants, lors du remplacement des systèmes de

chauffage, il ne sera plus autorisé de les remplacer par des chaudières au mazout à partir du 1er janvier 2026.

On est bien conscient que la Région prévoit des aides financières et un accompagnement des ménages pour l'installation de systèmes de chauffage non fossiles et que vous prévoyez de renforcer ces primes. Outre les primes existantes, une prime à l'enlèvement de citernes au mazout sera également allouée pour tout changement vers un système renouvelable.

Je m'interroge néanmoins sur le calendrier établi, car il risque de mettre bon nombre de ménages dans des situations délicates, sachant qu'en Wallonie 60 % des ménages se chauffent au mazout et que, en milieu rural, le taux est même de 80 %. Pour les ménages qui habitent dans le sud de la Wallonie, les pompes à chaleur aérothermique génèrent une consommation beaucoup trop importante lorsqu'il fait froid.

Au regard des spécificités de la Wallonie, singulièrement des Hautes-Fagnes, et de la maturité de certaines technologies, le calendrier de sortie ne pourrait-il pas être un peu plus progressif ? Comptez-vous vous assurer que les ménages vivant en milieu rural ne soient pas impactés financièrement par le calendrier de sortie ? Des dérogations dans certaines circonstances seront-elles prévues, par exemple pour les quartiers dans lesquels il n'existe pas de conduites de gaz ?

Par ailleurs, les personnes âgées font également face à des difficultés, car, en plus des démarches techniques laborieuses, ils n'auront sans doute pas le temps d'amortir leur investissement. Des dérogations pourraient-elles également être prévues pour cette catégorie d'âge spécifique ? Dans la négative, quels incitants prévoyez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer devant cette commission, la sortie progressive des chauffages au mazout et au charbon s'inscrit dans l'horizon – que nous partageons tous – de la neutralité carbone en 2050. Vu la durée de vie des installations – 20, 25, parfois 30 ans –, la décision du Gouvernement, en prenant cette mesure dans le PACE, est bien d'anticiper et d'accompagner la nécessaire sortie progressive de ces énergies fossiles d'ici 2050.

Il ne faut pas perdre de vue que, à l'horizon 2030, puis 2050, nous menons en parallèle des politiques volontaristes de massification de la rénovation des bâtiments avec un accompagnement humain et des moyens financiers substantiels. En rénovant les logements, on améliore la qualité de vie, la santé et la facture énergétique des ménages ; on modifie également les besoins et les possibilités de chauffage.

Je ne sais pas d'où vous tenez les chiffres que vous avez cités, mais en l'absence d'un cadastre précis des chauffages on ne peut faire que des estimations.

Sur la base des données du bilan énergétique wallon du SPW de 2020, le nombre de logements équipés au mazout est estimé à environ 635 000, c'est-à-dire environ 40 % de l'ensemble des logements wallons. Je ne vais pas nier pour autant que le défi de sortie des installations de chauffage et eau chaude sanitaire au charbon et surtout au mazout est grand pour la Wallonie.

Vous interrogez le besoin d'une plus grande progressivité de la mise en œuvre du calendrier. Cette progressivité est bien au cœur de la mesure. Pour les bâtiments existants, on démarre en 2026, à savoir dans trois ans. Le remplacement n'est pas immédiat ni automatique à cette date. En réalité, il va s'étaler sur 10 ou 20 ans puisque seules les installations en fin de vie sont visées par l'interdiction de ne pas être remplacées de nouveau par une installation au charbon ou au mazout.

Vous parlez d'impact financier sur les ménages. Il s'agit donc bien d'analyser le surcoût entre le placement, d'une part, d'une nouvelle chaudière au mazout et, d'autre part, d'un générateur d'un autre type. Sans la nouvelle mesure d'interdiction, la nouvelle chaudière au mazout qui aurait probablement été placée devrait être à condensation. Les chaudières au mazout de ce type sont plus chères que les chaudières au mazout vendues précédemment. De plus, elles exigent d'autres travaux complémentaires, comme un dispositif d'évacuation des condensats, le tubage éventuel de la cheminée, et cetera. Cela représente déjà un coût certain de l'ordre de 6 000 euros en moyenne ; coût qui n'est soutenu par aucune prime régionale.

Avec la nouvelle mesure, le nouveau générateur pourra être une pompe à chaleur, une chaudière biomasse ou un poêle à biomasse, c'est-à-dire à pellets ou bois, ou encore un raccordement à un réseau de chaleur.

On peut également combiner différentes technologies, par exemple un boiler thermodynamique ou des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire avec un poêle pour le chauffage.

Toutes ces technologies sont soutenues actuellement par la Région et elles le seront toujours à l'avenir avec des montants de primes qui vont être prochainement rehaussés.

Une autre solution consiste à placer une chaudière au gaz à condensation, appareil moins cher qu'une chaudière au mazout à condensation et qui ne fait pas non plus l'objet d'une prime régionale.

Dans certains cas, les pompes à chaleur aérothermique ne constitueront pas la solution la plus

efficace. Néanmoins, ce n'est pas non plus la seule possibilité.

En milieu rural, passer à une chaudière biomasse sera possible dans énormément de cas. De l'espace est généralement disponible pour placer la chaudière et pour stocker les bûches ou les pellets. Avec le pellet en vrac, on retrouve même un schéma de livraison des combustibles identiques à celui du mazout.

Par ailleurs, une chaudière biomasse permet de continuer à chauffer le bâtiment de manière similaire au mazout, même s'il n'est pas encore isolé de manière optimale.

Pour en revenir à votre inquiétude sur l'impact financier pour les ménages, une analyse de l'impact financier moyen en tenant compte des montants actuels des primes indique que, par rapport à remettre une chaudière au mazout, le recours aux alternatives renouvelables a un surcoût inférieur pour les revenus de la tranche R1 et R2, donc jusqu'à 35 000 euros de revenus annuels, un surcoût du même ordre de grandeur pour les revenus R3 et un surcoût supérieur pour les revenus R4 et R5.

Pour les revenus R5 supérieurs à 100 000 euros annuellement, il faut compter un surcoût de 3 500 euros pour le remplacement de la chaudière au mazout par une pompe à chaleur et de 5 700 euros pour le remplacement par une chaudière biomasse.

Vous constatez donc que les revenus les plus précaires sont clairement préservés.

Cela ne tient pas compte du soutien supplémentaire qui va être mis en place par la mise hors service ou l'enlèvement de la cuve à mazout que nous avons également prévus dans le PACE, mais qui n'est pas encore mis en place.

Concernant les dérogations, il ne serait pas raisonnable de les accorder au cas par cas pour motif technique ou financier. Cela représenterait une charge de travail conséquente puisqu'il y a environ 22 000 à 27 000 remplacements de chaudière à mazout par an. Il faudra donc privilégier des dérogations de type général qui pourraient être directement appliquées par le particulier ou le professionnel.

Le travail sur la définition précise des dérogations est en cours à partir des balises signalées dans le PACE.

Je note en outre la remarque que vous faites sur la situation des personnes pensionnées en termes de durée d'amortissement de leur investissement. Ce travail sera affiné dans le cadre de la modification des textes légaux pour la mise en œuvre de ces mesures.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Effectivement, c'est l'objectif 2050. Il y a donc lieu de prendre des dispositions rapidement, mais on s'inquiète, car 2026, même si tout le monde ne va pas le remplacer tout de suite, le système peut poser des problèmes. On sera attentif à la mise en œuvre progressive des mesures pour voir s'il y a lieu de l'ajuster.

Je vous remercie pour la rectification du chiffre ; c'est effectivement 40 % et pas 60 %, mais cela reste important.

Je note aussi l'importance de l'accompagnement. On parlait des personnes âgées. Au-delà des conseils techniques, il y a un accompagnement à faire auprès de publics particuliers à cibler.

La densification est un élément important. Vous avez souligné que, dans le monde rural, on peut stocker plus facilement des pellets qu'en ville. Tout à l'heure, on parlait des panneaux photovoltaïques et de la difficulté des zones urbaines à produire de l'énergie renouvelable. Il y a peut-être lieu, dans toutes les mesures que nous mettons en place pour l'instant, d'apporter ce regard de la densification d'habitat qui n'entre pas dans les mêmes conditions dans le monde rural que dans les zones urbaines.

Je note aussi que vous êtes en train d'étudier de potentielles dérogations. Nous serons attentifs pour en reparler dans les semaines qui viennent.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS SOUTENANT L'ISOLATION THERMIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les matériaux biosourcés soutenant l'isolation thermique ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, l'économie biosourcée connaît un bel essor en Wallonie, en particulier dans le secteur de la construction. Il existe encore toutefois de nombreux freins au développement des matériaux biosourcés, notamment quant à l'utilisation du chanvre en tant qu'alternative aux matériaux d'isolation traditionnels alors qu'il présente de nombreux avantages en tant qu'alternative écologique : il pousse rapidement, il ne nécessite pas de

pesticide, il peut-être cultivé localement, et les exemples pourraient être nombreux.

Bien que certaines initiatives existent en la matière, elles demeurent frileuses. Je citerai le programme 29 du Plan de relance ou encore le label « produit biosourcé ».

Sachant que le Plan de relance de la Wallonie mentionne la volonté de mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés, comment pourrions-nous mieux les soutenir ? Ne pourrions-nous, par exemple, mettre en place un quota obligatoire d'une certaine proportion de matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments publics afin de stimuler le développement de l'écoconstruction par l'exemplarité de notre administration publique ?

Pourriez-vous nous dire où en est ce programme 29 ? Inclut-il le chanvre ?

De surcroît, concernant la certification, le matériau pétrosourcé demeure favorisé face au matériau biosourcé. En effet, le PEB et les performances énergétiques du bâtiment ne prennent en compte qu'une seule donnée : la valeur isolante du matériau. Or, on sait que, si l'on considère la performance thermique d'un bâtiment et le confort thermique dans son ensemble, on doit pouvoir considérer l'inertie et le déphasage, mais également le confort lors de période de fortes chaleurs.

Ainsi, si le bâtiment est isolé de manière trop légère, on assiste à une surchauffe en été, ce qui implique souvent d'avoir un gros climatiseur, ce qui réduit à néant toute une série d'efforts d'isolation mis en place.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, je suis content de votre intérêt pour la filière des matériaux biosourcés, parce qu'il s'agit d'un sujet qui me tient également particulièrement à cœur.

Le recours aux matériaux biosourcés permet, en effet, de diminuer l'impact du secteur de la construction et de la rénovation, et de développer un modèle économique généralement en circuits courts qui renforce l'économie locale et l'emploi.

Le tissu wallon économique dans cette filière est d'ailleurs extrêmement riche. J'ai récemment fait la visite d'une jeune entreprise – pas très loin d'ici – qui produit des matériaux d'isolation à base d'herbe de fauches, que vous connaissez peut-être. J'ai été très impressionné par son dynamisme, les techniques employées et la performance de ses produits : cette technique permet de capturer du CO_2. Elle a connu une progression fulgurante ces trois dernières années, mais 50 % de sa production part à l'exportation. Il y a donc une marge de manœuvre pour renforcer l'utilisation de ces produits localement.

Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les travaux de rénovation énergétique est donc une des priorités fixées par le Gouvernement.

Plusieurs projets et dispositifs ont été mis en place ou le seront à court terme. Ceux-ci sont notamment discutés dans le cadre de l'ACER, l'alliance Climat-Emploi-Rénovation.

Tout d'abord, j'ai lancé un projet spécifique n° 70 dans le cadre du Plan de relance qui vise à renforcer le soutien aux matériaux biosourcés locaux. Nous travaillons, à cet égard, avec le cluster Éco-construction et l'administration. Plusieurs actions sont menées dans ce cadre, comme la sensibilisation des particuliers aux écomatériaux d'isolation, des formations pour les entreprises aux techniques de l'écoconstruction, et cetera. Une étude sur le potentiel de renforcement des filières d'écomatériaux est également en cours dans le cadre de ce projet, afin de déterminer d'autres pistes d'actions concrètes.

À ce stade, aucun appel à projets n'a été lancé. L'étude permettra de déterminer si cela est opportun et, le cas échéant, quelles en seraient les modalités.

En parallèle, je vais également renforcer le soutien à la filière dans le cadre de la réforme des primes à la rénovation. Les aides sont à présent 25 % plus élevées lorsque le citoyen utilise des matériaux biosourcés. Nous sommes actuellement en train de réévaluer cet avantage à la hausse pour les nouveaux montants des primes à la rénovation.

Concernant les bâtiments publics, j'ai décidé aussi d'encourager le recours à des matériaux biosourcés. Dans le cadre de la réforme du dispositif UREBA, les primes sont ainsi entre 5 % à 10 % plus élevées lorsque ces matériaux sont utilisés.

À ce stade, il n'y a pas encore d'imposition, comme vous le suggérez, mais il est évident que la mesure actuelle sera évaluée pour connaître son impact. Nous analyserons l'opportunité d'aller plus loin à l'avenir.

Dans le cadre du projet 29 que vous citez, plusieurs mesures sont également prises pour soutenir la filière. Ce projet vise à investir dans les infrastructures et les équipements de formation, et donc sur le volet « offre des entrepreneurs », afin que ceux-ci puissent répondre à une demande accrue. Il est porté par mes collègues, les ministres Borsus et Morreale. Les infrastructures exemplaires seront notamment construites et des formations spécifiques à l'utilisation de matériaux biosourcés seront mises en place, notamment à destination des demandeurs d'emploi apprenants et travailleurs.

Concernant la problématique de la certification PEB, vous avez raison, elle doit être améliorée. Comme prévu dans le plan Air-Climat-Énergie, le concept de bâtiment « bas-carbone » va être renforcé par l'intégration des

émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des matériaux dans la PEB, à travers l'outil TOTEM. Cette intégration sera sur base volontaire à partir de 2025, obligatoire dès 2027 pour des bâtiments de plus de 2 000 mètres carrés. Elle sera obligatoire pour tous les nouveaux bâtiments et rénovations en 2030.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Député, de nombreux soutiens à la filière du biosourcé en Wallonie existent déjà et nous travaillons à leur renforcement, parce qu'il y a encore un gros potentiel de déploiement.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir précisé l'ensemble des mesures de soutien envisagées. Je m'en réjouis et je pense que l'on est tous convaincus que ces matériaux biosourcés permettent de faire d'une pierre plusieurs coups : la transition, la promotion de l'économie wallonne et la création d'emplois locaux.

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA HAUSSE DU NOMBRE DE COMPTEURS COMMUNICANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la hausse du nombre de compteurs communicants ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, la CWaPE note une baisse de consommation des Wallons de l'énergie finale de 7 % par rapport à 2021 sur le marché de l'électricité en 2022.

On relève étonnamment un taux de *switch* stable d'environ 5 %. Les Wallons n'ont donc pas pu changer de fournisseur en 2022. C'est d'autant plus surprenant que la CREG relève qu'une majorité de Belges pourraient faire de substantielles économies en comparant les offres.

Vous aviez indiqué vouloir aider les Wallons dans la recherche de meilleures solutions tarifaires. Quelles aides aux accès à l'information permettant aux Wallons d'obtenir sans obstacle de compréhension les tarifs les plus avantageux pour leur budget énergie sont reprises dans votre stratégie Énergie ?

On connaît les chiffres relatifs aux compteurs communicants. Fin 2021, la Wallonie comptait un peu plus de 34 000 compteurs communicants. Fin du premier trimestre 2022, on dépassait les 49 000. Fin 2022, on en comptabilisait 108 617. J'imagine que c'est lié notamment au régime d'aide de remplacement. La tendance se poursuit logiquement en 2023.

Quels sont vos objectifs avec cette obligation ? Des projections ont-elles été établies ? Ces chiffres correspondent-ils à ces projections ? Comment garantissez-vous la sécurité des données des compteurs communicants pour les clients et la protection de ces données ? Quel intérêt portez-vous à ces données en termes de fréquence, et cetera ?

Ces compteurs affichent en permanence quatre index qui sont la consommation aux heures pleines, aux heures creuses, l'injection d'énergie aux heures pleines et aux heures creuses. Puisque tous les Wallons seront confrontés à leur lecture, comment agissez-vous pour permettre aux citoyens de comprendre ces index et surtout pour les renseigner sur les comportements à adopter pour leur budget ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, on ne peut que souligner l'importance pour les consommateurs de comparer les offres des fournisseurs, notamment via l'utilisation des simulateurs tarifaires indépendants mis en place par la CWaPE ou la CREG en vue de trouver le produit le mieux adapté à leur profil et de réaliser de substantielles économies. La libéralisation s'est accompagnée d'une complexification du marché pour les ménages et il n'est pas aisé pour eux d'accéder aux meilleurs prix. Même en recourant aux comparateurs, le choix d'un contrat de fourniture n'est pas facile pour un ménage. Beaucoup de critères entrent en ligne de compte et la combinaison de ces critères ne permet pas forcément d'avoir accès à la meilleure offre.

La Wallonie soutient depuis plusieurs années le travail d'Énergie Info Wallonie qui accompagne les ménages dans leurs démarches de manière proactive et qui analyse également les prix et les conditions générales des fournisseurs. L'existence d'un guichet unique comme celui-ci a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une reconnaissance décrétale. La CWaPE dispose également d'un simulateur, le CompaCWaPE, qui permet de sélectionner le tarif le plus intéressant. Les fournisseurs ont aussi l'obligation d'indiquer sur leur facture annuelle la formule tarifaire la plus intéressante parmi les formules qu'ils proposent. Si le client ne veut pas changer de fournisseur, ceci lui permet en tout cas d'opter pour une formule plus intéressante.

Vous signalez qu'il n'y avait pas plus de clients à changer de fournisseur en 2022 qu'auparavant. Ceci peut s'expliquer notamment parce que la majorité des clients avaient des tarifs à prix fixe conclus en 2021 et

n'avait donc aucun avantage, que du contraire, à interrompre leur contrat au vu du contexte d'augmentation des prix.

Le plan Air-Climat-Énergie récemment revu prévoit un déploiement accéléré des compteurs. Cela sera traduit par une obligation pour les gestionnaires de réseau d'équiper plus rapidement les utilisateurs raccordés à leur réseau. Pour cela, une modification du décret Électricité est nécessaire. Celui-ci sera mis sur la table du Gouvernement dans les prochains mois.

Un comité de suivi reprenant des représentants des GRD, de l'administration, de la CWaPE, des parties prenantes et des représentants des cabinets a été mis en place. Les gestionnaires de réseau y font part des projections et avancées, mais celles-ci devront être revues à la lumière du PACE et des futures modifications décrétales.

La sécurité des données est strictement encadrée par plusieurs directives européennes, notamment le RGPD et celles relatives à la sécurité des réseaux. Le compteur communicant est un outil indispensable pour la transition énergétique, car il permet aux utilisateurs et gestionnaires de réseaux de disposer des informations nécessaires à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'électricité. L'unité de temps durant laquelle cette adéquation est mesurée est le quart d'heure. C'est donc cette fréquence qui importe. Les GRD ont mis en place une plateforme où, avec l'accord du client, ce dernier pourra consulter ces données et en tirer des conclusions. Les compteurs sont équipés d'un port P1 permettant l'utilisation d'outils de domotique analysant les consommations et proposant des mesures correctrices.

Actuellement, une prime domotique soutient les consommateurs dans leur choix de devenir actif. Je compte proposer d'étendre d'un an la possibilité d'en bénéficier, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. On sait que l'organisation de la tarification électrique est en cours de modification pour tenir compte des nouveaux modes de production et pour tenter d'influencer la consommation. Néanmoins, il est évident que, sans un accompagnement des consommateurs, ce sera un peu compliqué. Il y a la fracture numérique que l'on connaît tous. Il faudra bien entendu avoir beaucoup de pédagogie pour éviter une fracture « électrique » dans les modes de consommation.

Je pense donc qu'il faudra développer des outils à l'avenir qui soient simples pour les consommateurs et pratiques d'utilisation.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA COMPENSATION CARBONE ET LA MISE EN PLACE D'UN CADRE CLAIR PAR LES POUVOIRS PUBLICS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la compensation carbone et la mise en place d'un cadre clair par les pouvoirs publics ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, récemment, Test-Achats et Carbon Market Watch ont sévèrement jugé la neutralité carbone affichée par un certain nombre de produits vendus dans les supermarchés belges. En cause, le manque de fiabilité des labels de compensation carbone. Ces labels seraient, selon Carbon Market Watch, scientifiquement inexacts et trompeurs pour le consommateur. De nombreuses questions se posent dès lors sur la qualité des compensations carbone.

Les crédits carbone achetés fournissent-ils ou non des bénéfices climatiques équivalents aux dommages générés par le produit ? À cette question, de nombreux analystes répondent par le besoin d'un cadre clair à mettre en place sur la compensation à un niveau local. En effet, un projet de compensation doit être durable et garantir la pérennité de réduction. En agissant localement, on contrôle mieux la réalité des réductions et les émissions évitées, ainsi que le suivi d'un projet en améliore sa durabilité. De plus, compenser les émissions au niveau local permettrait aux entreprises belges et wallonnes d'avoir un impact environnemental et social plus proche de leur activité. Ce genre d'initiative de compensation carbone permet, en outre, de développer des projets de compensation comme un autre système logistique, la diminution des pertes alimentaires chez le consommateur ou favoriser le rôle de puits de carbone du secteur agricole, ou encore le développement des énergies renouvelables au niveau des entreprises, à titre d'exemple.

Par ailleurs, la DPR mentionne que la Région fera en sorte que l'ensemble de ses activités économiques s'inscrivent dans une approche d'économie circulaire et souhaitent aller dans cette direction. Cette ambition reprise dans la DPR pourrait donc se traduire par l'intégration dans la stratégie Zéro carbone wallonne d'un label zéro carbone local et wallon qui, avec une certaine fiabilité, intégrerait un cadre et un mécanisme de compensation carbone uniquement compensé de manière locale et finalement permettant d'améliorer également le contrôle et la qualité, qui pourront être et seront garantis par les autorités wallonnes. La logique est la suivante : il vaudrait mieux ne pas émettre de CO_2,

mais pour les émissions qui ne peuvent être réduites, il est utile de permettre de les compenser dans des conditions claires, fiables et suffisamment contrôlées.

N'y a-t-il pas urgence, Monsieur le Ministre, pour favoriser un tel cadre ? C'est là le rôle des autorités publiques. Qu'attendons-nous ? Pourriez-vous nous donner vos intentions à cette fin ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, en 2021, le Gouvernement a adopté la stratégie Circular Wallonia pour favoriser le développement de l'économie circulaire en Wallonie. À l'instar du Plan de relance, cette stratégie ne prévoit pas en tant que telle la mise en place d'un label bas-carbone ou d'un mécanisme de compensation à l'échelle de la Wallonie.

Loin d'être une problématique locale, le *greenwashing* est très répandu dans l'Union européenne et, face à cette situation, la Commission a publié le 22 mars dernier une proposition de directive contenant des critères communs pour lutter contre l'écoblanchiment et les allégations environnementales trompeuses.

Les consommateurs bénéficieront d'une plus grande assurance qu'un produit vendu comme étant écologique l'est réellement, ainsi que d'une information de meilleure qualité pour choisir des produits et des services respectueux de l'environnement.

Les entreprises qui font de réels efforts pour améliorer la durabilité environnementale de leurs produits seront plus facilement reconnues et récompensées par les consommateurs et pourront stimuler leurs ventes, au lieu de faire face à une concurrence déloyale.

La proposition contribuera ainsi à établir des conditions de concurrence équitables pour ce qui est de l'information sur la performance environnementale des produits. Les entreprises qui souhaitent apposer un label environnemental devront se soumettre à un processus de vérification indépendant avant de placer leurs produits dans les rayons des supermarchés.

Concernant spécifiquement la compensation carbone, celle-ci se base sur le fait que les gaz à effet de serre ont des effets globaux sur le réchauffement planétaire, et non pas locaux. Donc une tonne de CO_2 émise en un endroit peut être annulée par la soustraction d'une tonne de CO_2 en un autre lieu.

La compensation carbone est une étape qui vient après le calcul des émissions d'un projet et la réduction autant que possible de ces émissions.

Les émissions résiduelles incompressibles peuvent être compensées via l'achat des crédits carbone de qualité. Une entreprise qui a recours à la compensation carbone devrait donc premièrement démontrer qu'elle a réalisé un bilan carbone respectant les principes des méthodologies reconnues de comptabilisation carbone et qu'elle a réduit au maximum ses émissions.

La compensation carbone n'est réellement efficace que s'il y a une assurance que la compensation a bien lieu dans des proportions équivalentes aux émissions et qu'elle est durable dans le temps. Pour ce faire, le projet à la source de ces crédits carbone doit être additionnel, c'est-à-dire qu'il ne pourrait pas voir le jour sans ce financement. Il faut aussi pouvoir mesurer la quantité de CO_2 « évitée », réaliser la vérification de ces émissions évitées ou capturées et garantir l'unicité des crédits carbone qu'il délivre. Cela veut dire qu'un crédit est égal à une tonne de CO_2 évitée.

La plateforme onusienne Climate Neutral Now de vente de crédits carbone offre la garantie de respect de ces règles.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Je reviendrai encore vers vous notamment sur les questions de timing. Il y a une volonté de la part d'un certain nombre d'acteurs d'avancer en la matière et nous pourrions proposer un cadre plus clair.

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ANNULATION FRÉQUENTE DE BUS DÉDIÉS AU TRANSPORT SCOLAIRE D'ENFANTS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'annulation fréquente de bus dédiés au transport scolaire d'enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé ».

MM. Dupont, Janssen et Heyvaert se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je dois vous interpeller sur un enjeu qui me semble très important et à des difficultés auxquelles sont confrontés nombre de parents face à des annulations de transports scolaires et particulièrement d'enfants qui sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé.

Ces constats semblent se multiplier. Il y a, aujourd'hui, une fréquence plus élevée de ce type d'annulation, et des annulations qui interviennent malheureusement souvent à la dernière minute, créant une incertitude trop importante en ce qui concerne à la fois la sécurité et le bien-être des enfants. C'est une situation inacceptable et qui doit être traitée, à mes yeux, avec la plus grande célérité.

Les témoignages que nous avons reçus attestent non seulement de la préoccupation des parents, mais des problèmes de régularité dans l'organisation de ce transport scolaire. Ces annulations arrivent par SMS, parfois la veille ; ce qui, évidemment, ne permet pas de préparer adéquatement le transport de leurs enfants.

La succession de ces événements rend aussi un climat permanent d'inquiétude face à l'effectivité et à la pérennité du service.

Monsieur le Ministre, quand on est parent, comment peut-on raisonnablement se mettre dans une telle situation et se préparer chaque jour en se demandant si l'on va recevoir une annulation le lendemain, le surlendemain, et organiser en compensation le transport de son propre enfant ? D'autant que, on le sait, dans l'enseignement spécialisé – qui est particulièrement concerné par le transport scolaire –, les établissements sont souvent assez éloignés.

C'est donc une organisation. Ce n'est pas l'école à cinq minutes, c'est malheureusement quelquefois 20 minutes, une demi-heure, voire, pour certains élèves, une heure de transport quotidienne.

Je vous ai d'ailleurs adressé une question écrite sur le sujet pour avoir davantage de précisions sur la réalité de ce type de service.

Cela crée aussi des tensions au sein des familles avec les employeurs des parents qui sont concernés ; souvent, quand c'est fait à la dernière minute, il est compliqué de prévenir son employeur, et même si on le fait, c'est assez mal vu dans le chef de ces familles. Il faut donc améliorer la fiabilité et la sécurité de ce transport vers l'école sans avoir à subir ces annulations de dernière minute.

J'aimerais connaître votre plan d'action pour remédier à cela. Quelle est l'ampleur du phénomène aujourd'hui ? Y a-t-il des chiffres à donner sur la situation ? Quelles solutions apportez-vous de façon structurelle ?

On le sait que ces types de services peuvent être rendus en direct par les TEC, mais le plus souvent ce sont des marchés de concessions qui sont fournis. Y a-t-il là une matière à utiliser, une série d'outils dans le cadre des marchés publics qui permettent d'opérer des sanctions, de mettre des astreintes ou des pénalités lorsque le service n'est pas rendu ?

Évidemment, si c'est en service direct, si c'est en régie par les TEC, c'est plus compliqué, mais c'est alors une question d'organisation et de priorités. Quelle est votre réponse de ce point de vue ? Je sais qu'il y a également l'enjeu des accompagnateurs qui peut poser aussi difficulté ; non seulement, dans ce type de transport scolaire, il faut un conducteur, il faut un bus circulant matériellement, mais également un accompagnateur. Est-ce là que le bât blesse ?

J'aimerais vous entendre sur les outils et les solutions que vous apportez à un service qui ne peut pas être défaillant par rapport à des parents qui font face à une scolarité de leur enfant qui est plus difficile, à des enfants qui doivent subir des trajets qui sont déjà plus longs.

Il revient à la Région wallonne, à vos services, à vous-même comme ministre de la Mobilité, d'offrir une prestation de qualité à ces élèves et à leurs parents.

Merci de me rassurer, de m'éclairer sur les solutions que vous mettez en place par rapport à ce phénomène difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, il y a un an, le PTB avait déjà lancé l'alerte par rapport à cette situation : il y a environ 750 accompagnateurs pour environ 950 parcours de transport. Le cadre n'est clairement pas complet.

Vous aviez répondu avec de grandes intentions, mais fondamentalement, un an plus tard, rien n'a changé.

Je vais citer un témoignage qui, pour le coup, ne vient pas de la presse, mais de moi. J'ai une belle-fille qui est dans l'enseignement spécialisé et qui prend ces fameux bus. Pour le coup, elle prend le bus pendant une heure et demie : elle se lève à 5 heures 45 du matin, elle prend le bus à 6 heures 15 pour arriver à 8 heures à l'école. Donc, une heure et demie de trajet parce que c'est un bus qui passe dans un village du côté de Bernissart. Par conséquent, le temps d'aller jusqu'à cette école spécialisée – parce qu'il n'y a pas d'écoles spécialisées partout et les métiers que forment ces écoles sont différents aussi en fonction de l'école –, elle fait une 1 heure 30 de bus avec un accompagnateur et un chauffeur. Il n'y a pas beaucoup de possibilités.

Depuis ces deux années où elle prend ce bus, j'ai déjà vu quatre ou cinq accompagnateurs différents. Ces gens ne peuvent plus continuer ce métier parce qu'ils sont, pendant une heure et demie, dans un bus avec des enfants parfois difficiles. Ce n'est pas un métier facile. Ce ne sont pas des enfants simples à gérer et ils sont payés des cacahuètes. Ils sont payés pour les deux heures de trajet et ensuite ils ne sont plus payés durant la journée, ou ils sont payés durant deux heures le soir pour le retour.

Lors des grèves à l'école, j'ai vu le bus passer juste devant l'arrêt sinon ils ne sont pas payés. Ce sont des conditions de travail dures, difficiles, dans lesquelles les gens sont très mal payés.

Le problème est le manque d'attractivité de ce métier, car les conditions sont très dures. Je les comprends puisqu'ils sont, durant une heure et demie ou deux heures, en compagnie d'enfants plutôt difficiles. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait un déficit de personnel dans ce métier. Je parle de ma propre expérience. Je ne dis pas que c'est l'expérience de tous les citoyens, mais en tout cas je peux en témoigner.

J'ai une chance, ma belle-fille est autonome. Lorsqu'on m'envoie un message la veille pour me dire que le bus ne passera pas le lendemain faute d'accompagnateur, elle peut rester à la maison, mais ce n'est pas le cas chez tous les parents. Encore plus lorsqu'on a des enfants dans l'enseignement spécialisé.

Clairement, un accompagnement adéquat de ces élèves coûtera de l'argent si l'on veut le faire correctement, en employant des gens correctement payés, avec des salaires décents.

On doit faire un effort budgétaire et le Gouvernement wallon doit faire cet effort pour le bien de ces élèves fréquentant ces écoles spécialisées.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, cette thématique est, en effet, sensible et très importante. Nous en avions discuté, il y a un peu moins d'un an, à l'occasion de l'examen de la pétition à laquelle il a été fait référence. Vous aviez apporté plusieurs éléments de réponse tels que la commande d'une étude sur le transport scolaire spécialisé, et une campagne de publicité avait été mise en place afin de recruter des chauffeurs et des accompagnateurs.

Les déplacements annulés sont regrettables. Les évocations faites à l'instant permettent d'en prendre pleinement conscience.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner des informations sur les résultats de l'étude que vous avez commandée ? Avez-vous tenu les différentes réunions annoncées avec Mme la Ministre Désir ? Quelles solutions plus urgentes que jamais pouvez-vous nous proposer et dégager ?

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme mes collègues l'ont dit, c'est un sujet qui revient régulièrement en commission et qui a été abordé de nombreuses fois. Depuis le début de cette année scolaire, la pénurie ne portait plus seulement sur les accompagnateurs, mais également sur les chauffeurs.

Vous aviez annoncé que le FOREm ferait des appels. Apparemment, pas mal de candidats ont été sollicités et se sont montrés intéressés. Malheureusement, on sait que tout le monde n'a pas son permis D, qu'il faut passer ce permis et que cela prend du temps en termes de formation.

Vous aviez aussi sollicité votre collègue Valérie De Bue en vue d'accélérer cet espace de formation.

Dans le suivi de ce qui a été entrepris, je voulais voir quelles pistes de solutions ont pu être mises en place pour accélérer ces formations.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, je confirme que c'est un sujet extrêmement sensible et délicat, qui touche beaucoup de personnes. C'est un sujet sur lequel il faudra rediscuter dans les prochaines années, car des questions structurelles sont posées – au-delà des mesures qu'il est possible de prendre à court terme – qui concernent, comme M. Dupont l'a très bien illustré, la question de l'offre d'enseignement. On n'est pas ici uniquement devant un problème de mobilité. Il y a des questions d'accompagnement, de circuits, et cetera, mais il y a aussi simplement la distance et les questions de temps de trajets nécessaires pour rejoindre les domiciles et les écoles disponibles.

C'est un vrai sujet pour le futur, qui devra être traité plus globalement, certainement entre la Région et la Communauté.

Les annulations fréquentes sont difficiles à vivre pour les enfants et leur famille. Je regrette l'existence de telles situations. Cependant, l'annulation de voyage n'est pas le résultat, comme cela a pu être suggéré, de l'irresponsabilité ou de l'incompétence de certains transporteurs. Au contraire, je pense que l'on doit saluer leur flexibilité et leur engagement.

Pour rappel, le transport scolaire a été touché cette année par deux grandes problématiques que sont l'inflation des coûts et la pénurie des chauffeurs. Pour la première problématique sur laquelle j'ai une prise en vertu de mes compétences, j'ai dégagé, en décembre 2022, une enveloppe de 1,5 million d'euros pour couvrir une indexation exceptionnelle en faveur des transporteurs. L'insertion d'une indexation automatique semestrielle dans le futur contrat de service public de l'OTW, qui est en préparation, est également sur la table.

J'ai pris des mesures budgétaires afin de donner un peu d'air au secteur et garder le marché du transport scolaire attractif pour les prestataires.

La deuxième problématique, sans aucun doute la plus grande, vise la pénurie de chauffeurs. La diminution du nombre de chauffeurs a été accentuée par l'arrêt d'un grand nombre des activités de transport durant la pandémie de covid-19 faisant fuir une partie des chauffeurs en fonction. La rentrée 2022 constituant la reprise totale des activités scolaires, le phénomène est aujourd'hui rendu visible, sans compter qu'il est difficile de faire face à la concurrence du Grand-Duché de Luxembourg.

D'après les chiffres de la Fédération belge des exploitants d'autobus et d'autocars, la pyramide des âges augmente progressivement. L'âge moyen est passé de 47 ans à 52 ans entre 2009 et 2019. C'est pourquoi il devient de plus en plus important pour les transporteurs privés d'attirer de nouveaux candidats. Or, le métier de chauffeur de transport scolaire n'est pas très attractif, surtout pour les plus jeunes, car il implique la plupart du temps des contrats à temps partiel limités à 182 jours par an, donc le calendrier scolaire.

De plus, l'OTW et le FOREm ont œuvré ensemble, et avec ma collègue la ministre Morreale en particulier, à une campagne de communication à destination de potentiels candidats. Plus de 800 personnes ont répondu à l'appel, mais les délais pour obtenir le permis D sont longs. Ce dernier point ne découle pas de mes compétences. Mon cabinet a rapidement pris contact avec les cabinets des ministres Morreale et De Bue. Forcément, ces mesures ne produiront des effets qu'à moyen terme.

Pour que vous réalisiez pleinement la situation actuelle sur ce point, d'après les derniers chiffres dont nous disposons, sur les 779 élèves non transportés, 750 le sont par manque de chauffeurs et 29 par la non-remise d'offre de transporteur. Il s'agit de la cause majeure expliquant que certains circuits ne roulent pas.

Enfin, je tiens à vous rassurer qu'il existe bien un système de pénalités pour chacun des contrats conclus entre l'OTW et les sous-traitants. Des pénalités et des amendes sont déjà appliquées. Nous poursuivons la recherche de solutions pour ces secteurs, mais nous sommes face à des problèmes structurels d'une certaine importance et qu'il n'est pas simple de résoudre au départ de l'OTW ou de mes compétences directes.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse qui ne sont guère rassurants. Vous nous dites que ce sont des problèmes structurels qui ne dépendent pas que de vous. Quand on vous interroge, on interroge aussi le Gouvernement wallon.

Dire que c'est Mme Morreale ou Mme De Bue qui ne font pas correctement leur travail, ou qu'il y a des délais qui sont trop longs pour obtenir le permis D, et cetera, que l'on n'a pas assez de personnes et qu'elles ne sont pas assez bien payées, ce sont de vrais sujets pour le futur à traiter entre la Région et la Communauté. Ce n'est pas de ma faute si le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se sont jamais réunis en trois ans et demi, alors que ce sont des majorités siamoises.

Voilà un sujet qui pourrait être traité. Voilà un élément de fond qui pourrait être traité. On a l'impression que vos gouvernements l'ont laissé de côté en disant : « c'est pour demain, pour après-demain ». Les problèmes sont aujourd'hui vécus par les familles.

Malheureusement, la réponse que vous formulez, vous et vos collègues à la fois du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est largement insuffisante. Ils ont l'air de renvoyer la patate chaude à demain ou après-demain alors que les problèmes existent maintenant dans les familles et en particulier celles concernées par des enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé.

Monsieur le Ministre, j'attends de vous une action plus proactive et pas renvoyer la balle à vos collègues.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je ne peux être que d'accord avec ce que dit M. Desquesnes, puisque vous avez commencé par un constat qui est le même que le nôtre. Vous dites que cela ne va pas et vous expliquez aussi cette notion des contrats à 182 jours maximum par an. Après on s'étonne qu'il y ait une pénurie et qu'il y ait un problème. Bien évidemment, personne n'a envie de ce genre de contrats. Ce sont quelques heures le matin et quelques heures le soir, en fin de journée. Il n'y a pas de contrat pendant les vacances scolaires, donc on se retrouve sans argent. Ce sont au maximum 182 jours par an. Évidemment qu'il y a une pénurie ! Qui a envie de cela ? Qui a envie de ce genre de contrat, en plus pour passer deux heures avec des enfants difficiles et à problèmes ? Il s'agit dès lors de repenser ce modèle qui ne fonctionne pas.

Pourquoi, alors que c'est un service qui est censé être rendu par le TEC, n'intègre-t-on pas ces chauffeurs au TEC ? Pourquoi ne leur propose-t-on pas des contrats permanents, à temps partiel peut-être ou avec un *switch* vers des transports peut-être ? Je ne sais pas comment le faire, mais je trouve que l'on ne peut pas laisser la situation telle quelle. Il faut revaloriser ces métiers, il n'y a pas de secret. Si vous voulez des chauffeurs dans ce métier, si vous voulez des accompagnateurs, il faut revaloriser ce métier. Les TEC peuvent le faire, et vous êtes le ministre en charge de cette compétence. C'est donc votre responsabilité. Ce sont des métiers essentiels. C'est essentiel pour les parents comme moi,

comme ma compagne, comme tous les parents qui ont des enfants dans l'éducation spécialisée.

M. le Président. – M. Janssen ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – J'entends bien M. Dupont qui fait les mêmes constats, mais qui ne vient avec aucune solution. Tous les chauffeurs des TEC, aux heures de pointe, travaillent déjà. Les temps de travail sont donc répartis sur les autres. On manque déjà de chauffeurs TEC. C'est parce que ce sont aussi des contrats pénibles : travailler le week-end, travailler en soirée. Tout le monde ne veut plus le faire. Oui, c'est une réalité. Comme vous l'avez dit, ce n'est même pas spécialement une question d'argent, c'est aussi une question émotionnelle, de difficulté physique. Tout le monde ne veut plus faire ce travail.

Oui, il faut réfléchir à des solutions et ne pas simplement partir sur des constats. Comme M. le Ministre l'a dit, il va falloir réfléchir à plus long terme parce que cette question ne se pose pas uniquement dans les transports scolaires, mais dans tous les métiers où l'on travaille avec des horaires variés. On peut penser à l'HORECA, on peut penser à d'autres secteurs où les personnes, après le covid, se sont rendu compte qu'avoir une vie de famille était aussi important et qu'il n'y avait pas que le travail dans la vie. Il faudrait commencer à se poser la question d'après-covid : comment travaille-t-on pour la suite ? On peut se rejoindre sur les diminutions du temps de travail à salaire égal, mais il faudra discuter plus longuement.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes (Doc. 1336 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Heyvaert et Janssen (Doc. 1337 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE RETOUR DU PROJET SMARTMOVE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le retour du projet SmartMove ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais revenir vers vous par rapport aux déclarations du ministre bruxellois des Finances, qui estime que SmartMove doit passer coûte que coûte, peu importe la position et l'opposition de la Wallonie et de la Flandre à ce sujet. Le ministre bruxellois des Finances, lui, décide de poursuivre ce projet.

J'ai vu des réactions du chef de groupe PS au Parlement wallon qui dit être opposé à cette taxe. Il va de soi, et nous l'avons déjà dit, que nous sommes, au niveau des Engagés, totalement défavorables à cette taxe qui viendrait ponctionner les Wallons pour remplir les caisses bruxelloises.

J'ai parcouru le rapport du CODECO que le ministre-président a communiqué en réponse à une question écrite de mon collègue, M. Matagne. Il est très clair que la Wallonie dit refuser d'être le dindon de la farce. Dans ce contexte, quelle est votre attitude concernant le développement de SmartMove, qui porte préjudice à la Wallonie ? Allez-vous rappeler à vos amis bruxellois qu'il convient de respecter les principes de loyauté fédérale ? J'attends de vous que vous mettiez sur la table, en contrepartie, le projet de vignette autoroutière à la durée pour faire contribuer les usagers non wallons à notre réseau autoroutier et à notre réseau structurant, comme cela existe en Suisse, comme cela existe dans d'autres pays encore en Europe, la Slovénie ou encore l'Autriche.

Voilà qui permettrait de rehausser le niveau d'entretien de nos autoroutes et de nos réseaux structurants qui, je le trouve, ces derniers temps, fait particulièrement défaut, plutôt que de faire payer nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, comme vous le savez, la mobilité est au cœur de mon action et doit rester un enjeu majeur dont il faut débattre dans un climat constructif et non dans un climat de contrainte.

Ma volonté a toujours été d'aboutir à un juste équilibre entre le souhait légitime de la Région bruxelloise de régler les problèmes de congestion sur son territoire et les intérêts de nos concitoyens dans un contexte marqué par la crise que nous connaissons actuellement.

La concertation interfédérale s'est achevée lors d'un précédent CODECO au cours duquel l'ensemble des questions ont été discutées. Le CODECO a pris acte des derniers rapports de cette concertation. Depuis lors, c'est bien au Gouvernement bruxellois de se positionner sur la suite.

En attendant cette opérationnalisation, il est important de préserver le savoir-faire technologique et fiscal accumulé au cours de ces différents échanges. Pour rendre cela possible, des travaux et des tests de l'application par des usagers potentiels sont en cours au niveau bruxellois sur le concept de l'outil d'IT.

Quant à l'instauration d'une vignette autoroutière, vous m'avez aussi déjà interrogé sur le sujet et ma réponse reste identique.

Vous le savez certainement, depuis l'adoption de la nouvelle directive Eurovignette en février 2022, les États membres ne peuvent plus établir de péage sur base forfaitaire. Les redevances routières devront donc à l'avenir être fondées sur la distance parcourue et non sur la durée.

En outre, comme je vous l'ai déjà signalé, l'étude Fairway de 2013 a montré que les coûts de la mise en place d'un tel système compensent presque les recettes, avec un résultat net peu élevé pour la Wallonie si on le compare aux recettes générées par le prélèvement kilométrique poids lourds, qui est de 7,3 millions à 18,5 millions d'euros net. La question de l'introduction de la vignette n'est donc pas à l'ordre du jour au niveau du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci. Sur SmartMove, vous avez une réponse que je trouve assez chèvre-choutiste. J'attends de la part du Gouvernement wallon et de vous que les intérêts des Wallonnes et Wallons soient défendus, et que l'on ne glisse pas dans un système sur lequel les intérêts des navetteurs wallons, qui sont quelquefois contraints de prendre leur véhicule par faute d'offre de transport en commun, faute d'accès en mobilité douce à Bruxelles, puissent être défendus et non contraints à devoir payer une nouvelle taxe d'entrée en Région bruxelloise.

En ce qui concerne la vignette autoroutière, je ne partage pas la lecture de la directive que vous en faites. Je rappelle et souligne que nous sommes l'un des rares pays dans lequel les usagers étrangers ne contribuent pas à l'usure du réseau et à son entretien alors que, de façon flagrante, il manque aujourd'hui des moyens pour ne fût-ce que maintenir en état notre réseau routier et autoroutier.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ANNONCE D'UN ACCORD SUR LE PROJET DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ AUTOMOBILE »

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA RÉFORME DE LA TAXE DE MISE EN CIRCULATION (TMC) ET SON IMPACT SUR LES AUTOCARAVANES »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCORD INTERVENU AU SEIN DU GOUVERNEMENT POUR ÉTABLIR LA NOUVELLE TAXE DE MISE EN CIRCULATION (TMC) EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Desquesnes, sur « l'annonce d'un accord sur le projet de réforme de la fiscalité automobile » ;
- M. Desquesnes, sur « la réforme de la taxe de mise en circulation (TMC) et son impact sur les autocaravanes » ;
- M. Florent, sur « l'accord intervenu au sein du Gouvernement pour établir la nouvelle taxe de mise en circulation (TMC) en Wallonie ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser ses questions.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 28 avril était un grand jour. Enfin, vous avez pu annoncer un accord sur la fiscalité ou la réforme de la fiscalité automobile en Wallonie, en tout cas une avancée. Vous avez présenté ou confirmé quelques éléments, notamment que la réforme que vous portez ne concerne plus dorénavant que la TMC, la taxe de mise en circulation, et surtout qu'elle n'entrera en vigueur qu'au 1er juillet 2025. « Mettons cette question bien loin de nous », avez-vous dû vous dire, Monsieur le Ministre.

C'est sur ce dernier aspect que je m'interroge le plus particulièrement. Pourquoi avoir choisi une échéance aussi tardive ? C'était annoncé en septembre 2019. Il y a eu des cahin-caha et vous annoncez maintenant que ce sera dans deux ans, entre le vote possible du texte et son entrée en vigueur. Quelle longueur de délai ; était-il réellement impossible d'atterrir pour par exemple fin 2024 ?

Ne faut-il pas y voir finalement une forme de clause de sécurité qui vous permet d'éloigner cette réforme de la fiscalité automobile de l'échéance électorale qui approche ?

Je m'interroge aussi sur le *scope* de cette réforme. J'entends bien que vos partenaires de majorité vous ont malmené, mais pourquoi avoir abandonné l'idée d'une réforme qui découple la fiscalité automobile ? Pourquoi avoir une logique de réforme pour la TMC et pas pour celle de la taxe de circulation ? Parce que si certains modèles sont favorisés, si votre réforme aboutit à l'achat par une forte baisse de la TMC, ces véhicules restent pénalisés par une taxe de circulation annuelle élevée qui gomme largement, après deux ou trois ans, l'avantage initial.

N'est-ce pas profondément contradictoire que de mener une réforme qui annonce que tel ou tel véhicule sera plus intéressant à l'achat, mais qui, à l'année, à l'utilisation, sera retaxé violemment ? Je pense en particulier aux véhicules hybrides sur lesquels les taxes de circulation annuelle viendront lourdement grever le coût pour le propriétaire. Pourquoi attendre si longtemps l'entrée en vigueur ? Pourquoi découpler la réforme de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation ?

Et puis, que faites-vous du leasing ? On sait que le leasing capte aujourd'hui l'immense majorité des véhicules électriques qui sont des véhicules de société et haut de gamme. Je m'interroge sur l'effet véritable, l'impact véritable de la réforme que vous annoncez puisque, sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'accord en la matière avec vos collègues en ce qui concerne le leasing, dont les sociétés sont essentiellement installées en Flandre ou minoritairement à Bruxelles et qui concernent près d'une voiture sur cinq utilisée par les Wallonnes et Wallons.

Je passe à présent à ma seconde question, Monsieur le Président, portant sur la réforme de la taxe de mise en circulation et son impact sur les autocaravanes.

Monsieur le Ministre, voilà un autre volet sur lequel j'aimerais comprendre la cohérence de l'action gouvernementale, en attirant votre attention sur les préoccupations exprimées par l'ASBL « Les camping-caristes wallons ». Ceux-ci se sont battus contre la fameuse taxation exponentielle des motor-homes et sont maintenant inquiets par rapport à la réforme de la taxation automobile sur laquelle vous travaillez. Dans son courrier, l'association soulève des questions importantes quant à l'impact de cette réforme sur les véhicules de loisir, en particulier les autocaravanes ou motor-homes, qui risquent d'être fortement désavantagés par rapport aux véhicules légers et moins polluants. Vous leur aviez pourtant fait une série de promesses.

Il est important de rappeler que les autocaravanes disposent depuis quelques mois à peine d'un cadre décrétal adapté, fruit d'une très longue négociation au sein du Gouvernement. La réforme de la taxe de mise en circulation risque donc finalement de balayer d'un seul coup le cadre légal adapté et repénaliser les propriétaires, les acheteurs et les acquéreurs de ces véhicules de loisir et les entreprises vivant de la vente de ce type de véhicule. Aujourd'hui, je ne peux que regretter très profondément ce risque à propos duquel mon groupe politique avait largement attiré l'attention lors des débats parlementaires concernant le décret Autocaravanes en début d'année. J'avais moi-même pointé cet enjeu en séance plénière.

Dans la conférence de presse qui présentait le budget et la deuxième version de la réforme fiscale pour les véhicules, pas le moindre mot ne concernait une exonération ou un mécanisme particulier pour les camping-caristes. Dans ce contexte, je ne peux que vous interroger sur la position du Gouvernement concernant la réforme de la TMC sur les autocaravanes.

Pouvez-vous garantir que ces véhicules ne seront pas soumis à la même taxation que les voitures et qu'ils ne se retrouveront pas matraqués au moment de l'achat, que ce soit un véhicule neuf ou un véhicule d'occasion ?

Comment le Gouvernement compte-t-il protéger les propriétaires d'autocaravanes et préserver le fragile cadre légal mis en place il y a quelques mois à peine ?

Allez-vous prendre d'une main ce que votre collègue, le ministre du Budget, M. Dolimont, avait eu tant de mal à rendre de l'autre main ?

M. le Président. – La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce 28 avril, le Gouvernement wallon a communiqué l'accord intervenu autour de la réforme de la taxe de mise en circulation. Vous-même avez souligné que le nouveau dispositif se devait d'être plus écologique, d'inciter à la transition en orientant vers des choix moins impactants pour l'ensemble de la société et notre environnement.

Avant d'aborder mes questions précises, j'aimerais faire part d'une publication très récente de Greenpeace au Grand-Duché de Luxembourg. Cette publication souligne que le Grand-Duché de Luxembourg domine le classement des pays européens en ce qui concerne le prix des transports en commun ; forcément, puisqu'ils sont gratuits. Cependant Greenpeace s'empresse de souligner qu'il reste une urgence pour ce pays : l'implémentation d'une taxe de mise en circulation ainsi qu'une augmentation des taxes annuelles en fonction des émissions de CO_2 et du poids de la voiture. C'est dire si cette réforme a un sens. Elle a un sens à la fois de justice fiscale et de justice climatique : de justice fiscale puisqu'elle doit s'assurer que les épaules les plus larges, qui se dirigent vers les gros véhicules plus coûteux, paient davantage que les détenteurs de véhicules plus petits, moins lourds et d'occasion puisqu'ils ne seront pas pénalisés ; et de justice climatique également, puisque ceux qui contribuent le plus aux émissions,

mais aussi, de manière plus générale, à l'utilisation de l'espace public, de nos routes, paient davantage.

Monsieur le Ministre, comment assurez-vous la robustesse de cette nouvelle taxation dans le temps ?

Comment garantissez-vous que les familles nombreuses, les ménages à revenus plus modestes qui se tournent vers le marché de l'occasion soient également pris en compte dans la réforme ?

Comment la nouvelle méthodologie assure-t-elle une plus grande justice fiscale ? En particulier, quelle fiscalité touchera les véhicules électriques et les véhicules hybrides ?

Des nombreux retours que vous avez reçus des parties prenantes – elles étaient nombreuses à être consultées –, quelles modifications avez-vous opérées par rapport au projet de première lecture ?

Enfin, pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier de la réforme, sur les prochaines étapes ? Le Conseil d'État doit encore analyser l'avant-projet de décret. Quand le Parlement pourra-t-il s'en saisir pour mener les débats avant son adoption ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, le projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts en vue de réformer la taxe de mise en circulation a bien été adopté en deuxième lecture le 28 avril dernier, et je me réjouis de cette étape importante.

La réforme avait été transcrite dans un avant-projet de décret adopté en première lecture en juillet 2022. Le texte a ensuite fait l'objet de nombreuses consultations qui ont conduit à sa nouvelle mouture. Les organismes suivants ont ainsi remis un avis : le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, le SPW Finances, le CESE, l'Union des villes et communes de Wallonie, Canopea, la Ligue des familles, Traxio et la FEBIAC. Ces avis étaient pour le moins contrastés, comme j'ai déjà pu en faire état devant cette assemblée.

À la suite de cette consultation, j'ai proposé au Gouvernement de concentrer la réforme sur la taxe de mise en circulation, notamment pour suivre l'avis circonstancié du SPW Finances, qui contestait principalement la coexistence de deux régimes fiscaux pendant une période transitoire peu lisible. Outre une clarification du système, qui rend donc la réforme globalement plus compréhensible, celle-ci génère un message univoque à l'égard de nos concitoyens. C'est l'acte d'achat qui est impacté, ce qui est finalement le plus déterminant quant à la composition future du parc automobile. Ce facteur déterminera les nouveaux modèles qui arriveront et qui resteront dans le parc pendant un certain temps. La formule proposée en première lecture, qui fait varier le montant de base dépendant de la puissance du véhicule avec le poids du véhicule et ses émissions de CO_2, est conservée.

Certaines adaptations ont été apportées pour les valeurs de coefficient qui modulent le montant de la taxe en fonction de la motorisation, notamment pour les véhicules électriques peu puissants. La date d'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2025, notamment pour que les citoyens soient complètement informés de l'impact de la réforme lors de leur choix d'un futur véhicule. En effet, je ne dois pas vous rappeler que les délais de livraison des voitures sont encore très longs, même s'ils ont tendance à diminuer ; on parle encore de 6 à 12 mois, voire 18 mois pour certains modèles.

De plus, la disposition prévue en première lecture qui permettait aux citoyens de choisir le régime de taxation le plus favorable a dû être abandonnée, car elle aurait généré une charge administrative trop importante au sein du SPW Finances. Enfin, des développements informatiques sont nécessaires pour que le SPW Finances puisse implémenter la réforme correctement. Tous ces éléments motivent une mise en œuvre au 1er juillet 2025.

Quant aux quatre contradictions que vous soulevez par rapport à la taxe de circulation qui reste inchangée, je ne partage pas cette analyse. Le système actuel fait varier cette taxe en fonction de la puissance du véhicule, qui est bien souvent corrélée à ses émissions et à son poids. Les véhicules qui verront la TMC diminuer avec la réforme sont ceux pour lesquels la taxe de circulation est justement peu élevée. Une exception est faite pour les véhicules électriques pour lesquels la taxe de circulation est minimale, soit au tarif actuel de 92,93 euros. Les véhicules électriques plus puissants et plus lourds verront leur taxe de mise en circulation augmenter, mais leur taxe de circulation restera au plancher, ce qui permet d'équilibrer la fiscalité globale pour ce type de véhicule, qu'il convient de favoriser.

Enfin, s'agissant de votre question sur les véhicules de leasing, je vous renvoie au ministre du Budget, chargé de ce dossier.

Quant aux autocaravanes, je peux vous rassurer : l'accord du Gouvernement sur la taxation des autocaravanes ne sera pas modifié par le projet de réforme de la TMC. Les dispositions relatives à ces véhicules seront introduites sans changement dans le texte qui sera soumis à cette assemblée. Les familles nombreuses et les familles recomposées sont bien prises en compte dans le projet adopté en deuxième lecture. D'une part, la demande de la Ligue des familles de porter à 2 750 kilos le poids maximal des véhicules qui bénéficient de l'avantage de 100 euros a été intégrée dans le texte. D'autre part, une disposition permettant aux familles connaissant une garde partagée de bénéficier de cet avantage a été ajoutée.

En ce qui concerne les bas revenus, il est toujours prévu de faire diminuer la valeur du montant de base selon l'âge du véhicule. C'est un facteur social important, et j'ai à cœur de le préserver. Il aura également un impact sur le choix du véhicule, car si le montant de base est dégressif avec l'âge, la formule s'applique de la même manière pour un véhicule neuf et un véhicule d'occasion. Par conséquent, pour un âge donné, les véhicules les moins polluants seront toujours favorisés.

Dans le système proposé, les véhicules hybrides et électriques seront aussi favorisés, en particulier – c'est une modification apportée en deuxième lecture – les petites voitures électriques peu puissantes, pour lesquelles le montant de la taxe de mise en circulation se situera au niveau du plancher de 50 euros, soit moins qu'actuellement.

Les propriétaires de petits véhicules électriques, comme une Renault Zoé ou une Peugeot 2008, paieront moins que la TMC actuelle de 61,5 euros, puisque la taxe sera au plancher de 50 euros.

Les voitures électriques plus puissantes et plus lourdes gardent le régime qui était proposé en première lecture, avec également une réduction de la TMC.

Pour rappel, dans le dispositif actuel, les véhicules électriques ne paient que les planchers prévus dans le code. Il y a donc un rééquilibrage pour les voitures électriques plus puissantes, dont le prix d'achat est élevé, afin de rétablir la justice fiscale aussi dans ce volet et encourager les modèles peu polluants et plus petits, en particulier dans l'électrique, mais aussi parmi les autres modèles.

Les véhicules hybrides constituent aussi une étape pour les citoyens d'acquérir des véhicules moins polluants, avec un coût en général moins important que celui d'un véhicule électrique. C'est pourquoi ils sont également encouragés, mais toujours en respectant la logique de favoriser les véhicules les moins lourds.

Enfin, en ce qui concerne le calendrier, l'avis du Conseil d'État est prévu pour le 1er juin prochain. Le texte devrait donc être présenté à cette assemblée avant les vacances parlementaires.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci pour vos explications, Monsieur le Ministre. Je peux les entendre et les suivre sur le fait de ne pas mettre en coexistence deux systèmes de TMC simultanément. La raison a parlé et c'est une bonne chose.

Cependant, sur le découplage en ce qui concerne TMC et taxe de circulation, j'ai un peu de mal à vous suivre parce que la logique est que, si l'on veut mettre en avant ou favoriser tel véhicule, il faut tenir compte de sa durée moyenne de vie – sept à huit ans –, partir de la taxe de mise en circulation pour l'achat et multiplier par le nombre d'années pour la taxe de circulation et, à ce moment-là, avoir un classement qui soit cohérent.

Je crains malheureusement que le fait d'avoir abandonné l'autre volet de la réforme fasse naître des incohérences, en particulier pour les véhicules hybrides.

S'agissant du report lointain de la date d'entrée en vigueur au 1er juillet 2025, vous avez expliqué qu'il s'agit d'un délai de prévisibilité, pour tenir compte des délais de livraison, d'adaptation de l'administration fiscale, et cetera. Dont acte. J'espère qu'il y aura très rapidement un logiciel dans lequel les personnes et citoyens pourront tester effectivement la fiscalité à laquelle ils seront soumis, non seulement à l'achat, mais également à l'utilisation, c'est-à-dire via la taxe de circulation.

Pour ce qui est du leasing, vous renvoyez au ministre du Budget ; je lui adresserai donc une question. Je trouve un peu dommage que cela se limite à ce type de réponse.

Pour terminer avec une note positive, je prends acte du fait que, pour les autocaravanes, il n'y aura pas le moindre changement en ce qui concerne l'accord péniblement obtenu avec le secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme vous, je me réjouis de l'aboutissement de cette réforme. C'est un sujet sensible, dès lors assez difficile à faire évoluer, mais il fallait rectifier certaines injustices fiscales, certaines injustices écologiques également, et envoyer un signal clair aux consommateurs pour les orienter vers des véhicules plus légers et moins puissants. Effectivement, l'acte d'achat est stratégique en ce sens.

Comme vous l'avez dit, les familles nombreuses, les familles qui connaissent une garde partagée sont également prises en compte dans cette réforme. Enfin, une dégressivité avec l'âge du véhicule, pour les véhicules d'occasion, est également prévue. C'est important pour les ménages qui s'orientent vers ces véhicules. Il s'agit vraiment d'un équilibre. Je trouve que le Gouvernement fait preuve d'audace et de courage en présentant cette réforme.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. – Il reste deux questions, mais nous allons malheureusement devoir interrompre la commission maintenant. Que fait-on ? Je m'adresse ici aux groupes présents. Les députés ont-ils annoncé qu'ils viendraient après ?

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Je suis disponible pour revenir vers 19 heures.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Si j'ai encore des questions, je les reporte.

M. le Président. – Je reporte les miennes également. Je veux bien revenir pour 19 heures, Monsieur Janssen. Donc, il n'y a aucun problème. Je serai présent.

(Réaction d'un intervenant)

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – D'accord. Faites-le-moi savoir.

Autrement, je peux vous donner la réponse écrite ; vous la transformez alors en question écrite, comme M. Desquesnes l'a fait pour plusieurs questions. C'est comme vous voulez. Je veux bien revenir, il n'y a pas de souci.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Par contre, j'annonce que je souhaite déposer une motion en ce qui concerne l'interpellation sur le transport scolaire. Il me reste encore 10 minutes pour la déposer. Je dois l'annoncer, je pense. Laissez-moi cinq minutes pour la relire, l'imprimer et la signer.

M. le Président. – Je suspends la séance cinq minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 21 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 31 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Desquesnes, sur « l'absence d'utilisation d'une partie du budget affecté au projet 60 du Plan de relance de la Wallonie » ;
- M. Desquesnes, sur « le programme de soutien à la rénovation des passoires énergétiques » ;
- M. Desquesnes, sur « la préparation à la fin du mécanisme de compensation pour les *prosumers* » ;
- Mme Galant, sur « les prix plus élevés des factures d'énergie en Wallonie par rapport à la Flandre » ;
- M. Léonard, sur « les résultats de la médiation entre l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) et Tram'Ardent » ;
- M. Schonbrodt, sur « la réforme de la fiscalité automobile » ;
- M. Janssen, sur « la restriction de la ligne de bus des TEC 568 » ;
- Mme Sobry, sur « les dangers du pont de la Basse-Sambre à Gilly et la lenteur des réparations » ;
- M. Janssen, sur « la résilience des voies navigables wallonnes » ;
- M. Desquesnes, sur « la disparition du plan stratégique du tourisme fluvial » ;
- M. Desquesnes, sur « l'affaissement de la N524 à Soignies » ;
- Mme Mauel, sur « la réalisation du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) dans l'arrondissement de Verviers » ;
- M. Hermant, sur « le mauvais état des pistes cyclables » à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Sobry, sur « les mesures de soutien au secteur de la biométhanisation malgré la réduction de l'enveloppe des certificats verts » ;
- M. de Lamotte, sur « la médiation concernant le tram de Liège » ;
- Mme Galant, sur « le bus à haut niveau de service (BHNS) et la N51 » ;
- M. Hermant, sur « le ticket climat » ;
- Mme Galant, sur « la rénovation de la route d'Obourg » ;
- Mme Galant, sur « la défaillance criante en matière de communication de la part du Service public de Wallonie (SPW) » ;
- Mme Nikolic, sur « le retard des projets géolocalisés du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) dans l'arrondissement de Liège » ;
- M. Bellot, sur « les nombreux reports de mise en œuvre des projets namurois du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) » ;
- Mme Laffut, sur « la réalisation des projets géolocalisés du plan Mobilité et Infrastructures

pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) en province de Luxembourg » ;
- Mme Durenne, sur « la mise en œuvre du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) en Wallonie picarde » ;
- M. Wahl, sur « la réalisation du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) » ;
- M. Janssen, sur « le suivi de l'exécution des projets géolocalisés du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) en Brabant wallon » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « les retards du projets du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) à Huy-Waremme » ;
- M. Tzanetatos, sur « le respect des délais du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) » ;
- Mme Goffinet, sur « la lutte contre le bruit au travers du plan Mobilité et Infrastructures pour tous 2020-2026 (PMIPT 2020-2026) » ;
- M. Schonbrodt, sur « la problématique des nids-de-poule en Wallonie » ;
- M. Beugnies, sur « la problématique des nids-de-poule en Wallonie » à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 32 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Manu Douette, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, Président
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
M. Laurent Léonard, PS
M. Éric Lomba, PS
M. Philippe Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACER	alliance Climat-Emploi-Rénovation
ACT	Assessing low-Carbon Transition (Initiative) (évaluation de la transition bas-carbone)
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (également appelée Agence de la transition écologique) (France)
AEE	Agence pour les économies d'énergie
AFME	Agence française pour la maîtrise de l'énergie
AIEG	Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz
AIESH	Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut
ANRED	Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets
ASBL	association sans but lucratif
BHNS	bus à haut niveau de service
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CO_2	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
COMES	Commissariat à l'énergie solaire (France)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DEI	Directeur Europe International
DEPR	Direction exécutive prospective et recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
ELENA	European Local Energy Assistance (Assistance énergétique locale européenne)
FEBIAC	Fédération belge et luxembourgeoise de l'automobile et du cycle (anciennement Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle)
Fluvius	gestionnaire des réseaux flamands de distribution d'électricité et de gaz (fusion d'Eandis et d'Infrax)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GES	gaz à effet de serre
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	information technology (technologies de l'information)
ONG	organisation non gouvernementale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PMIPT	plan Mobilité et Infrastructures pour tous
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TMC	taxe de mise en circulation
TOTEM	Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials (Outil pour optimiser l'impact environnemental total des matériaux)
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)